

Laissons Faire

Revue des économistes français

Numéro 23 ~ Été 2016

Laissons Faire

revue trimestrielle de l'Institut Coppel

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, président de l'Institut Coppel

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de F. Bastiat, J.-B. Say, G. de Molinari et J. Rueff.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur d'Altermind

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network «Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

Cécile Philippe, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

Henri Lepage, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot

Thierry Afschrift, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

Laissons Faire

Revue des économistes français

Publication trimestrielle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

23^{ème} Numéro ~ Été 2016



INSTITUT
COPPET

Sommaire

Prologue

Prologue

par Benoît Malbranque

p.5

*Histoire du
libéralisme*

Jean-Baptiste Say et Benjamin Constant, frères d'armes dans le combat libéral

par Gérard Minart

p.8

Brèves remarques sur l'article Étymologie de Turgot dans l'*Encyclopédie*

par Benoît Malbranque

p.16

La prostitution : un art administratif de la gestion économique des corps

par Romain Bernard

p.21

*Histoire de la
pensée économique*

Les économistes normands, pionniers de la science économique

par Benoît Malbranque

p.30

Entretiens

Entretien avec Mark Thornton

p.43

Lecture

Les meilleures citations de Frédéric Bastiat

p.51

Recension critique

* Mirabeau et Dupont de Nemours, Écrits
physiocratiques sur l'Amérique

* L. Marco et S. Mihaylova, Le débat sur l'organisation
du travail en France

* Destutt de Tracy, Commentaire sur l'*Esprit
des Lois* de Montesquieu

p.61

[PROLOGUE]

Sous bien des rapports l'histoire nous rappelle à l'étude des économistes français. Nous célébrons en cette année 2016 le 200^e anniversaire de la parution d'*Adolphe*, le roman qui a fait et fait encore seul la célébrité de Benjamin Constant, malgré les grands mérites qu'il avait par ailleurs en tant que théoricien de la politique et de l'économie. L'euphorie et les dangers du sentiment amoureux, thème d'*Adolphe*, sont des idées qui ne meurent jamais et qui tireront bien de nous quelques commentaires. Mais comment ne pas retrouver, sous le romancier négligent et désabusé, l'homme politique de tous les combats et l'économiste du laissez-faire que fut aussi Constant ? N'ont-ils pas, eux aussi, bien des choses à nous dire ? Assurément, ce ne serait pas le langage du cœur, mais celui de l'intérêt ; mais l'un est-il vraiment moins noble que l'autre ?

L'année 2016 achevée, la suivante s'ouvrira sur un autre anniversaire, que nous ne saurions manquer non plus, et qui nous rappellera à l'utilité, à la nécessité de l'étude des grands économistes français du passé. Le 5 janvier 2017 sonnera le 250^e anniversaire de la naissance de Jean-Baptiste Say, le plus grand des économistes français, celui qui, comme Turgot et Bastiat, tient aisément la comparaison avec le maître Adam Smith.

L'actualité aussi nous rappelle, nous renvoie vers ces grands auteurs, pour chercher leur avis sur les questions qui font notre présent. Bien des exemples pourraient servir à illustrer ce fait, sur les problèmes les plus graves et les plus controversés. Pour éviter, l'espace d'un instant, ces actualités brûlantes, citons l'exemple des Jeux Olympiques qui se sont tenus en ce mois d'août à Rio.

Les Jeux Olympiques sont l'objet régulier de plaintes concernant les dépenses pharaoniques qu'ils impliquent pour les pays hôtes, mais aussi d'éloges sur leur effet bienfaisant sur les relations internationales. Sur ces deux points nous retrouvons nos penseurs français.

On sait que l'aventure des Jeux Olympiques fut relancée à la fin du XIX^e siècle et que la ville d'Athènes, symboliquement, accueillit les premiers Jeux de l'ère moderne en 1896. L'évènement, naturellement, ne fut pas aussi re-

marqué qu'il l'est aujourd'hui. Cependant, il n'échappa pas à la vigilance de Gustave de Molinari, qui écrivait les chroniques d'actualité dans le *Journal des économistes*. En 1894, il fait mention du projet de rétablir des Jeux Olympiques, dans les termes suivant :

« Le Congrès international athlétique de Paris se propose de rétablir les jeux olympiques. C'est peut-être un peu vieux jeu, mais cela vaut mieux, après tout, que la roulette et le baccara, sans parler de ce jeu sanglant de la force et du hasard que l'on nomme la guerre. » (Gustave de Molinari, *Journal des économistes*, juin 1894)

(À noter que le baccara est un jeu de carte qui connut une faveur momentanée au début des années 1890 après le « royal baccarat scandal » impliquant le Prince de Galles, futur roi Edouard VII.)

L'évènement encore à peine en projet, Molinari en perçoit donc l'influence pacificatrice et moralisatrice : le sport peut prendre la place de la guerre dans les activités qui valorisent le corps ; il peut prendre la place des jeux d'argent dans les habitudes populaires.

Il nous faut faire un bon de trente ans pour retrouver chez Yves Guyot — le successeur de Molinari à la tête du *Journal des économistes* et à l'écriture de ses rubriques d'actualité — une mention des Jeux Olympiques.

Nous sommes en 1923. Après avoir accueilli les Jeux Olympiques de 1900 (qui devaient initialement être les premiers), la ville de Paris s'apprête à les recevoir de nouveau en 1924. Or la situation économique de la France est des plus préoccupantes. Lourdemment endetté suite à la Première guerre mondiale, le pays doit en outre faire face aux dépenses de reconstruction, d'autant plus lourdes à porter que les réparations financières dues par l'Allemagne peinent à être versées.

« Pour une nation qui a besoin de faire des économies, qui a plus de dettes à payer que de créances à recouvrer, les prodigalités comme les subventions aux Jeux Olympiques sont des aberrations. » (Yves Guyot, *Journal des économistes*, décembre 1923)

Dans la suite de son commentaire, Guyot pointe du doigt les dépassements de budget des installations sportives comme la piscine olympique, et pose la question des responsabilités.

Ainsi, sur une question aussi éloignée de leurs préoccupations habituelles, et qui ne frappaient pas autant les regards qu'aujourd'hui, ces auteurs nous indiquent leur sentiment, sur lequel beaucoup peuvent se retrouver.

C'est qu'en vérité, si on les lit et si on les fait lire — double exigence qui implique bien du labeur — les œuvres des économistes français du passé peuvent éclairer notre avenir et le rendre plus heureux. Face aux tempêtes, c'est un renfort utile.

Benoît Malbranque

J.-B. Say et Benjamin Constant

Frères d'armes dans le combat libéral

Par Gérard Minart

Benjamin Constant et Jean-Baptiste Say sont nés la même année, en 1767. Ils sont issus l'un et l'autre de familles protestantes qui avaient quitté la France après la révocation de l'Édit de Nantes pour se réfugier en Suisse. Ils ont adhéré tous deux aux principes de 1789 dès le début de la Révolution et se sont retrouvés tous deux, dans le premier tiers du XIX^e siècle, à l'avant-garde du combat pour les idées libérales.

Arrêtons-nous quelques instants sur l'époque : Constant et Say appartiennent à la génération de ceux qui auront vingt ans en 1789. Génération dont la courbe de vie va rencontrer des événements exceptionnels : la Révolution, la Terreur, Thermidor, le Directoire, le Consulat, l'Empire, les Cent Jours, les deux Restaurations, les *Trois Glorieuses* et le début de la Monarchie de Juillet. Époque où la grande Révolution française sombre dans l'anarchie avant d'être récupérée par Bonaparte mais où en Angleterre se lève une autre révolution, aussi capitale que la précédente et qui, elle aussi, va refaçonner le monde : la grande Révolution industrielle. De cette époque Albert Thibaudet dira excellemment : « Qui aura vécu sa jeunesse sous Louis XVI, sa maturité sous la Révolution et l'Empire, sa vieillesse sous la Restauration, tiendra dans sa mémoire un des morceaux de durée les plus variés et les plus puissants que l'histoire ait permis. »¹

Constant et Say ont donc vécu le passage des Lumières au Romantisme, de la vieille monarchie à la jeune république, de l'économie agricole à l'économie industrielle. Ils ont connu une période comparable à la nôtre, que l'on pourrait qualifier de « destruction-reconstruction », où tout s'écroule — les

¹ Albert Thibaudet, *Histoire de la littérature française*, 1981, p.67.

idées, les institutions, les mœurs, les économies — pour se reconstruire autrement. Une époque où l'introduction du machinisme dans les métiers du textile entraînera autant de bouleversements que l'irruption du numérique dans nos activités d'aujourd'hui.

Dans l'avant-propos du monumental ouvrage qu'il a consacré en 1966 à Benjamin Constant et à sa doctrine, Paul Bastid rappelle qu'un quart de siècle plus tôt il avait écrit un *Sieyès et sa pensée*. En quelques phrases il souligne les traits principaux du parallèle qu'il avait dressé, pour ce qui est des idées politiques, entre Sieyès et Constant, « deux penseurs vigoureux » pour qui « la liberté individuelle a été leur commune et leur unique religion », qui ont exalté « l'indépendance de la personne » et qui « dans une époque troublée par l'esprit de domination et d'intolérance » ont fortement dessiné dans leurs écrits l'image « d'un homme libre face au pouvoir et aux factions ».²

On pourrait reprendre ce propos sans en changer un iota pour l'appliquer à un autre parallèle, celui entre Constant et Say.

S'il fallait justifier un tel parallèle on pourrait mentionner, entre autres, l'empressement avec lequel *La Décade*, la revue des intellectuels républicains que dirige Jean-Baptiste Say, salue le premier grand écrit politique de Benjamin Constant. Nous sommes en 1796 sous le Directoire. Les républicains modérés qui ont réchappé à la Terreur ont rédigé l'année précédente une nouvelle Constitution — la Constitution de l'An III — qui a mis en place un pouvoir législatif confié à deux Chambres, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents, et un pouvoir exécutif attribué à cinq Directeurs. En fractionnant ainsi les différents pouvoirs, les auteurs de cette Constitution ont voulu briser les instruments, Comité de salut public et Comité de sûreté générale, qui avaient permis la dictature de Robespierre. L'ambition était d'endiguer la vague révolutionnaire, de terminer la Révolution, d'en consolider les acquis par le moyen d'institutions équilibrées, d'enraciner de telles institutions dans la partie stable de la nation représentée par les propriétaires.

C'est pour soutenir les premiers pas dans la carrière constitutionnelle de ce régime républicain, juste après qu'il a été menacé par la Conjuration des Égaux, que Benjamin Constant, en 1796, prend la plume et en appelle à l'opinion publique dans un écrit au titre très explicite : *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier*. Aussitôt il est appuyé

² Paul Bastid, *Benjamin Constant et sa doctrine*, Paris, 1966, Armand Colin, tome 1, p.5.

par *La Décade*. Dans ses numéros des 19 et 29 mai 1796, cette revue lui consacre deux articles avec de larges extraits.

La Décade avait été lancée en 1794. Elle se voulait revue « philosophique, littéraire et politique ». Elle passait pour être l'organe des Idéologues, un mouvement de jeunes intellectuels progressistes héritiers du Siècle des Lumières et de l'*Encyclopédie* qui avaient comme principales références intellectuelles Locke, Condillac, Condorcet et qui se proclamaient ouvertement républicains. Le rédacteur général, formule de l'époque qui équivalait au rédacteur en chef d'aujourd'hui, en était Jean-Baptiste Say.

Un an plus tard, en 1797, *La Décade* soutiendra de nouveau Benjamin Constant dans son initiative de créer un Cercle constitutionnel destiné à contrer l'influence du cercle de Clichy animé par les royalistes.

La première convergence entre Constant et Say s'observe donc sous le Directoire.

Cette convergence est d'abord politique et se nomme la république.

Mais pas n'importe quelle république : la république modérée, caractérisée par la séparation des pouvoirs, éloignée des extrêmes qu'ils soient jacobins ou royalistes, instituée pour mettre en œuvre les conquêtes de la Révolution au premier rang desquelles la liberté, l'égalité, l'abolition des privilèges, le respect des propriétés, la séparation du temporel et du spirituel, le développement de l'instruction publique, la valorisation des talents.

« La propriété et les talents, écrit Benjamin Constant, ces deux raisons raisonnables d'inégalité parmi les hommes, vont reprendre leurs droits. »³

Au reste, s'il fallait au Benjamin Constant de ce temps-là un brevet de républicanisme, il lui est décerné par Necker, qui écrit à un de ses amis en janvier 1796 que sa fille, Madame de Staël, ainsi que Benjamin Constant « sont tous deux merveilleusement lestés en idées et en espérances républicaines ».⁴

Quand la Constitution de l'An III aura montré ses limites pour avoir fractionné de manière trop excessive les différents pouvoirs sans avoir mis en place de procédure efficace pour trancher les conflits entre le législatif et

³ Paul Bastid, *op. cit.*, p.109.

⁴ *Ibid.*, p.110.

l'exécutif, quand ce régime aura précipité le pays au bord de l'anarchie, il faudra tourner la page de ce régime.

En novembre 1799, Say, *La Décade* ainsi que la grande majorité des Idéologues soutiennent donc le Coup d'État du 18 Brumaire de Bonaparte. Benjamin Constant est présent à Saint-Cloud pour en suivre le déroulement et informer Mme de Staël de sa réussite. Deux raisons à un tel soutien : tous dénoncent l'inefficacité d'un Directoire finissant et tous pensent que Bonaparte peut devenir un « Washington français » capable de faire régner à la fois l'ordre et la liberté. D'autant qu'à cette époque Bonaparte fréquente les intellectuels, possède la réputation d'un général progressiste et a été élu membre de l'Institut.

C'est le coup de foudre des Idéologues — et de Germaine de Staël et Benjamin Constant — pour le Premier Consul.

Leur attitude est largement récompensée par quelques « douceurs ».

Début 1800 beaucoup d'Idéologues sont nommés dans les institutions du nouveau régime : Conseil d'État, Tribunat (c'est le cas de Jean-Baptiste Say et de Benjamin Constant), Corps législatif, Sénat.

Mais ce trajet parlementaire est de courte durée : ayant protesté contre les premières atteintes aux libertés, ou refusé de voter certains projets par trop autoritaires, nombre d'Idéologues sont exclus du Tribunat dès 1802.

C'est le cas de Benjamin Constant.

Ils sont devenus des « métaphysiciens », des « avocats » — autrement dit des beaux parleurs —, de la « vermine », ces mots sont du Premier Consul, leur récent ami.

Jean-Baptiste Say sera exclu à son tour en 1804 pour avoir refusé de réécrire, sous la dictée de Bonaparte, plusieurs parties de son *Traité d'économie politique*, qui a paru un an plus tôt, qui a obtenu un certain succès et que le Premier Consul veut mettre au service de sa politique étatique. L'affrontement entre les deux hommes, qui étaient proches jusque-là, marque une cassure définitive. Say sera le seul Idéologue à rompre totalement avec Bonaparte jusqu'à sa chute et à refuser sans compromis place, titre ou argent.

Si, après cette brève expérience parlementaire, les routes de Constant et de Say s'écarteront, Constant persistant dans sa double vocation d'homme politique et d'écrivain, alors que Say deviendra chef d'entreprise dans le Pas-de-

Calais puis professeur d'économie, si même leurs idées politiques divergeront, Constant acceptant la monarchie constitutionnelle dès lors qu'elle respecte les formes juridiques et les garanties des citoyens, alors que Say sera jusqu'à la fin de sa vie « un bel exemple du meilleur type de républicain français », selon le jugement de John Stuart Mill, tous deux, toujours, à travers leurs diverses occupations, resteront d'ardents défenseurs de la liberté.

De même, dans le domaine de l'économie, ils resteront fidèles à l'influence subie au temps de leur jeunesse : celle d'Adam Smith.

Constant et Say ont découvert très tôt l'œuvre d'Adam Smith. Le premier dès l'âge de 17 ans alors qu'il était étudiant à Édimbourg. Le second à 22 ans alors qu'il était en 1789 secrétaire de Clavière, futur ministre girondin, qui possédait dans sa bibliothèque un exemplaire de *La richesse des nations*. Par ailleurs *La Décade* sera attentive aux traductions en français des écrits de Smith. Ainsi, en 1798, consacrera-t-elle deux longs articles à la *Théorie des sentiments moraux*, l'autre grand livre d'Adam Smith, qui venait de faire l'objet d'une nouvelle traduction due à Sophie de Grouchy, la veuve de Condorcet.

On pourrait ajouter bien d'autres éléments à ce parallèle entre Constant et Say.

Par exemple une même ardeur à défendre la liberté de la presse.

Par exemple un même engagement pour dénoncer la traite des noirs. Ce n'est pas un hasard si Jean-Baptiste Say en 1818 devant la Société des amis de la liberté de la presse et Benjamin Constant en 1819 à l'Athénée prononceront tous deux un vibrant éloge funèbre de Sir Samuel Romilly, ce « citoyen du monde » qui s'était élevé avec éclat contre l'esclavage.

Par exemple un même intérêt pour les institutions anglaises. Tous deux avaient séjourné en Angleterre. Tous deux en parlaient la langue. Tous deux admiraient une nation où l'existence et l'exercice des libertés étaient entourés de solides garanties résultant à la fois de la tradition et de la législation. Insistons ici sur la puissance de séduction que l'Angleterre exerçait sur les meilleurs esprits de l'époque. Séduction philosophique, par l'intermédiaire de Bacon et de Locke ; séduction politique, avec la grande révolution de 1688 ; séduction technique, avec le génie de ses inventeurs et de ses entrepreneurs ; séduction industrielle, avec le fantastique développement de son appareil productif. Nul n'a résumé cette attraction mieux que Pierre Reboul quand il a écrit que l'Angleterre sera, pour les Français de l'époque de la Restauration,

ce que sont les États-Unis pour ceux d'aujourd'hui : le pays des « scènes de la vie future ». ⁵

Par exemple, enfin, une même attirance pour la jeune Amérique. Constant, sous la Terreur, et Say, sous Napoléon, quand ils désespéraient tous deux de la France, avaient rêvé d'un départ pour l'Amérique :

« Amérique, Amérique [...] si je vois toute liberté mourir en Europe, il me restera donc un asile », avait écrit Benjamin Constant. ⁶

Quant à Jean-Baptiste Say, après avoir vendu sa filature de coton, il avait éprouvé en 1813 la tentation du rêve américain et avait envisagé de s'installer définitivement aux États-Unis avec sa famille. Il avait étudié la carte de ce vaste pays, avait pris des informations sur les différentes régions, leur climatologie, la structure des sols, le prix des terres. Il avait même fixé son choix sur la Virginie. Les renseignements sur cette contrée accueillante lui avaient été fournis par le plus illustre de ses habitants : Thomas Jefferson, ancien ambassadeur américain à Paris de 1785 à 1789, grand ami de la France, des Idéologues et de Jean-Baptiste Say lui-même. Finalement, Say avait renoncé à ce projet d'expatriation.

Après ces accès de pessimisme, Say et Constant porteront finalement tous deux un jugement raisonnablement optimiste sur l'époque révolutionnaire, malgré les crimes de la Terreur.

En 1801, jetant un regard rétrospectif sur la période 1789-1799, Say écrira :

« Les dix dernières années sont, à tout prendre, les dix plus belles du siècle, et celles qui auront les plus longues et les plus grandes conséquences. »

Et Constant, pour sa part, évoquera dans un discours « notre heureuse Révolution », ajoutant : « Je l'appelle heureuse, malgré ses excès, parce que je fixe mes regards sur ses résultats ».

Après la chute de l'Empire napoléonien, Jean-Baptiste Say et Benjamin Constant se retrouveront à Paris pour donner l'un et l'autre des cours de libéralisme à la tribune de l'Athénée, société d'enseignement libre où avaient lieu des conférences à destination du grand public. On trouvera d'ailleurs

⁵ Cité par Bertier de Sauvigny dans *La Restauration*, Paris, Flammarion, p.331.

⁶ Henri Grange, *Benjamin Constant amoureux et républicain 1795-1799*, Paris, 2004, Les Belles Lettres, p.25.

dans les archives de Say un écrit de sa main où il demande qu'on lui réserve une place à une conférence que Constant doit donner le 13 février 1819.

Ici se manifeste une autre convergence essentielle entre les deux hommes : un même dévouement à l'instruction publique. C'est là un thème très fort et très présent chez les Idéologues. Ce dévouement à l'instruction se prolongera jusqu'à la fin de la vie de Constant et de Say. Une telle volonté d'enseigner visera à former une opinion publique éclairée capable de comprendre les bienfaits des libertés et de les défendre.

Benjamin Constant se réclame d'une telle volonté quant il écrit, dans la présentation de ses *Principes de politique* :

« Mon but a été de composer un ouvrage élémentaire ; un ouvrage de ce genre, sur les principes fondamentaux de la politique, m'a paru manquer dans toutes les littératures que je connais. »⁷

Même chose pour Say quand il précise que son dernier ouvrage, le *Cours complet d'économie politique pratique* a une finalité très explicite à savoir : mettre sous les yeux des hommes d'État, des propriétaires fonciers et des capitalistes, des savants, des agriculteurs, des manufacturiers, des négociants, et en général de tous les citoyens, l'économie des sociétés.

La conférence de Constant à l'Athénée à laquelle souhaite assister Jean-Baptiste Say fera date dans l'histoire du libéralisme politique et en deviendra l'un des textes fondateurs. Elle aura comme titre : *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*.

Les Modernes : voilà bien le mot-clé, le mot-code, le mot-signe qui permet de relier la pensée de Constant à celle de Say.

La liberté politique des Modernes se résume d'une phrase chez Benjamin Constant : indépendance de l'individu.

La liberté économique des Modernes se résume aussi d'une phrase chez Jean-Baptiste Say : indépendance de l'activité productrice.

Si Constant s'attache à définir et à préciser les caractères propres de la liberté des Modernes, on peut affirmer que Say s'attache à définir et à préciser les contours de la société future dans laquelle s'épanouira cette liberté.

Cette société, ce sera la société industrielle.⁸

⁷ Benjamin Constant, *Principes de politique*, Paris, 1997, p.21.

Les formes juridiques et les garanties constitutionnelles auront donc pour finalité de créer autour de l'individu citoyen et de l'individu producteur une sphère protectrice des droits et des libertés face aux empiètements de l'État.

Quand on contemple d'un peu loin et d'un peu haut la période qui s'étend de 1819 à 1830 — époque si importante dans l'histoire du libéralisme — que voit-on ? On voit un Benjamin Constant enseignant le régime parlementaire de la tribune de la Chambre des députés et un Jean-Baptiste Say enseignant l'économie libérale de la chaire du Conservatoire des Arts et Métiers puis de celle du Collège de France.

Les historiens ont appelé cette époque *La Restauration*, terme qui s'applique au retour en France des Bourbons. Nous soulignerons pour notre part que c'est aussi une restauration dans un autre domaine : celui des idées libérales. Pourchassées par la dictature robespierriste, étouffées par l'autoritarisme napoléonien, elles entendent retrouver un espace dans le débat public grâce aux ouvertures offertes par la Charte de 1814.

C'est à juste titre que certains commentateurs ont qualifié Benjamin Constant de *maître d'école* du libéralisme politique et Jean-Baptiste Say de *pédagogue* de l'école française d'économie libérale : c'était le temps où il fallait enseigner — ou réenseigner — la liberté.

Cela nous vaudra deux ouvrages qui seront comme les deux manuels, mieux, les deux bibles du libéralisme : *Les principes de politique* de Benjamin Constant et le *Traité d'économie politique* de Jean-Baptiste Say.

Aujourd'hui encore ces deux livres, vieux de deux siècles mais restés jeunes de clarté et de précision, valent bien, comme introduction à la politique et à l'économie, beaucoup de nos pesants et obscurs discours contemporains.

Gérard Minart

⁸ Voir à ce propos l'étude de Philippe Steiner : « Say, les Idéologues et le groupe de Coppet. La société industrielle comme système politique », *Revue française d'histoire des idées politiques* (numéro spécial sur les Idéologues) 2003/2, n°18, p.331 à 353.

Brèves remarques

Sur l'article *Étymologie de Turgot*

Par Benoît Malbranque

Publié en 1756 dans le sixième volume de l'*Encyclopédie*, avec deux autres de ses contributions, *Existence* et *Expansibilité* — *Foire* et *Fondation* intégrant le volume suivant —, l'article *Étymologie* représente un détour de Turgot dans un domaine qu'il apprécia sa vie durant et auquel il aurait pu fournir des bases solides et nouvelles, s'il y avait appliqué davantage qu'une attention épisodique. Il fut publié sous le voile de l'anonymat, conformément au vœu de l'auteur, Turgot faisant partie de ces « personnes que nous regrettons fort de ne pouvoir nommer, mais qui ont exigé de nous cette condition » que saluent discrètement les éditeurs en tête de ce sixième tome.⁹ Contribution méritoire à un domaine resté encore à défricher, cet article est le plus complet de ceux fournis par Turgot, tant en consistance d'idées qu'en simple volume, *Étymologie* couvrant à lui seul plus de pages que les quatre autres articles réunis.

Dès son plus jeune âge, Turgot avait étudié consciencieusement la signification des mots et l'origine des langues et projeté des travaux ambitieux sur ces domaines. Ses vues, d'abord peu claires, mêlées d'éclairs de génie et de préjugés communs, évoluèrent au fil des travaux qu'il conduisit afin de se rendre maître d'un savoir qui le passionnait. Parce que « les langues sont la mesure des idées des hommes », comme s'exprimait déjà le jeune séminariste dans son discours sur les progrès successifs de l'esprit humain¹⁰, il ne concevait pas de se tenir ignorant. Il remua toutes ses idées patiemment, les reprenant encore et toujours, les lissant au contact des autres, et ne se refusant jamais à en rejeter une qu'il s'était faite ou qu'il avait pris d'un autre, si des

⁹ *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome VI, Paris, 1756, avertissement des éditeurs, p.vi

¹⁰ *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, volume 1, p.223

preuves nouvelles en venait prouver la fausseté. On a de lui, sur ce sujet, et outre des remarques liminaires qu'il ajouta dans nombre de ses travaux de jeunesse, d'intéressantes « Remarques critiques sur les *Réflexions philosophiques* de Maupertuis *sur l'origine des langues et la signification des mots* » (1750), qui témoignent encore de ses toutes premières pérégrinations linguistiques et étymologiques, ainsi que des « *Réflexions sur les langues* » (1751), qui marquent elles une certaine fixation de sa pensée.

Dans son article de l'*Encyclopédie*, Turgot tâche de fixer la marche à suivre pour les recherches étymologiques. L'art étymologique, c'est-à-dire la recherche sur l'origine des mots, se divise selon lui en deux grandes catégories de travaux : les premiers, qui ont pour but de former des conjectures ; et les seconds, qui doivent aider à établir la véracité de ces conjectures, ou, à défaut, d'en vérifier la probabilité. Car les annales historiques ne nous renseignent pas sur les raisons pour lesquelles les anciens hommes ont exprimé tels ou tels éléments en combinant tels et tels phonèmes. À quelques exceptions près, les étymologies ne s'obtiennent qu'à travers un long et patient travail de découverte, l'origine d'un mot étant en général, dit Turgot, « un fait à deviner ». Fort heureusement, notre ignorance n'est pas complète en la matière et nous pouvons obtenir de bons résultats en suivant une méthode appropriée, quoique nous ne puissions pas éviter d'avancer à tâtons.

La première partie de l'article a donc pour objet de proposer cette méthode et d'établir les contours d'une recherche étymologique la plus sensée possible.

Il faut d'abord étudier la langue elle-même, son histoire, ses transformations à travers le contact avec d'autres langues, et l'évolution qu'ont connu la prononciation ou l'orthographe. À défaut d'y trouver la source d'une étymologie, il faut chercher dans les langues anciennes ou celles des peuples qui se sont mêlés à notre pays, à certaines époques, et s'en rendre familier. La logique de certaines étymologies connues et vérifiées peut encore nous éclairer, quoique faiblement. En dernier lieu, on peut toujours s'imaginer à la place des hommes qui, placés dans les circonstances qui étaient les leurs, ont formé ces mots dont on recherche l'origine.

Dans tous les cas, rien n'empêche de faire des suppositions qui paraissent déraisonnables à première vue. Certains exemples nous en indiquent la nécessité. « Il y a peu de dérivation aussi étonnante au premier coup d'œil, que celle de *jour* tirée de *dies* ; et il y en a peu d'aussi certaine, note Turgot.

[...] Il faut donc avouer que tout a pu se changer en tout, et qu'on n'a droit de regarder aucune supposition étymologique comme absolument impossible. »

On le comprend, le concours de domaines annexes comme l'orthographe, la grammaire et surtout l'histoire — celle des langues mais aussi celle des peuples —, doit être très précieux à celui qui recherche l'étymologie des mots. Toutefois, son savoir fût-il encyclopédique dans toutes ces matières, rien ne l'empêchera de pouvoir se tromper parfois, et même souvent.

C'est parce que la recherche des étymologies consiste à supposer beaucoup, et parfois sans beaucoup de fondement, qu'il convient de poursuivre par une seconde étape, où les suppositions sont vérifiées et corrigées scrupuleusement.

Pour cela également, suivre une méthode et se tenir à des principes est nécessaire. Cela évite d'user ses forces de façon stérile et de « perdre un temps utile à poursuivre des chimères ». En termes d'attitude, le passage de la première à la seconde étape opère un véritable renversement : si, dans la formation de conjectures, on doit saisir toute possibilité qui se présente, dans la vérification, on ne doit accepter que le vrai et le vraisemblable. Il fallait précédemment tout imaginer, ne rien repousser *a priori* ; désormais, la première des règles, dit Turgot, est de « douter beaucoup ».

Les principes que l'on doit suivre, les règles qu'il convient de prescrire, sont nombreuses dans la vérification des étymologies, et Turgot en liste un grand nombre. Voyons-en ici quelques-unes des plus importantes.

Dans l'ensemble des recherches étymologiques, tout d'abord, il convient de chercher à joindre aux suppositions que l'on fait des raisons qui les rendent au moins possibles. Turgot donne l'exemple de l'homme qui chercherait à expliquer le nom d'un village des environs de Paris à partir de la langue arabe. Aucun fondement historique, même flou, ne permet de soutenir cette suggestion, qui doit donc être écartée. Il est toujours vrai que pour trouver une étymologie il convient de faire des suppositions. Toutefois, si on en est venu à assembler un tissu de suppositions gratuites, qui forme une suite sans liaison certaine, alors il convient d'abandonner cette piste comme peu croyable et peu raisonnable.

L'histoire est en tout temps un allier majeur. Elle enseigne les peuples qui se sont mêlés les uns aux autres, mais aussi la nature et la raison de leur mélange — ces derniers faits influant nécessairement sur les échanges linguistiques.

Elle permet également de se représenter, même sans précision, le niveau de culture et de richesse de chacun des peuples. Or si un peuple A, très développé, et un peuple B, encore barbare, ont été en contact suivi, il n'est pas improbable que des termes scientifiques du peuple A aient été adoptés du peuple B ; l'inverse en revanche est très douteux.

La linguistique et la grammaire sont aussi d'un grand secours : pour chercher une étymologie d'une autre langue, il faut bien connaître cette langue, sans quoi on est presque sûr de se tromper. On doit aussi douter des résultats obtenus, si on essaie d'expliquer une étymologie avec deux langues différentes, où le préfixe provient d'une langue, et le reste d'une autre. Cette supposition peut être d'emblée tenue pour peu probable voire impossible.

Les ressemblances linguistiques ne faisant pas tout, il faut étudier les détails et ne pas tomber dans l'erreur citée par Turgot, de celui qui expliquait que le nom d'une ville venait du mot latin signifiant *pont*, alors qu'aucune rivière n'y avait jamais coulé.

Si l'origine d'un mot est à trouver dans une métaphore conçue par les premiers hommes, il faut rechercher quel genre de métaphores on a usé dans d'autres langues pour signifier le même mot ; cela doit aider à prouver nos conjectures.

Si on pose comme hypothèse que le mot, dans son orthographe ou sa prononciation, a été modifié au cours du temps, il faut chercher dans la nature du mot une raison de ce changement : un mot très courant, prononcé par le peuple, et qui serait difficile à prononcer, pourrait davantage avoir été altéré, qu'un terme scientifique, dont peu de gens faisaient usage.

Telles sont en bref quelques-unes des règles, non exhaustives, qui doivent guider selon Turgot la vérification des conjectures en matière d'étymologie.

Bien conduite, l'épreuve de la critique élimine bien des suppositions et certaines étymologies postulées, qui semblaient probables, reviennent à n'être que des vues de l'esprit. Alors il faut reprendre la recherche, repasser sous ses yeux les indices, peser les probabilités, et établir une nouvelle suggestion. Car la recherche d'étymologies consiste à deviner, c'est-à-dire « qu'il faut, dans le champ immense des suppositions possibles, en saisir une au hasard, puis une seconde, et plusieurs successivement, jusqu'à ce qu'on ait rencontré l'unique vraie. » Alors enfin on en est quitte avec une supposition qui acquiert raisonnablement l'apparence de la vérité.

Rigoureuse et exigeante, cette démarche l'est véritablement. Cette difficulté serait une peine repoussante, si la recherche des étymologies n'avait pas en elle-même de l'utilité, et contre les sceptiques, Turgot tient à montrer, avant de clôturer son article, que les étymologistes font œuvre utile. Selon lui, la recherche des étymologies peut servir au philosophe, notamment en lui faisant éviter les sophismes, ainsi qu'à l'historien, en confirmant ses recherches par des preuves nouvelles.

Tel est à peu près le résumé de l'article *Étymologie*, qui constitue une contribution précieuse dans son domaine. À l'évidence, beaucoup de progrès ont été réalisés depuis dans les recherches linguistiques et étymologiques. Mais juger notre auteur d'après cette connaissance serait fastidieux, et d'ailleurs peu digne d'intérêt. L'élévation et la fermeté de ses vues, dans une science où beaucoup, si ce n'est tout, restait encore à faire, nous montre mieux le caractère et l'esprit de Turgot, qu'une comparaison rigoureuse faite à des siècles d'intervalle. Pourrait-on même, cette critique entreprise, lui en tenir rigueur ? Il ne fut pas un savant dans le domaine de l'étymologie ou de la linguistique, et n'étudia ces questions que par goût, comme des distractions au milieu de cent autres occupations, dont la plupart suffirent couramment à combler un homme.

Pour autant, Turgot n'a jamais délaissé ces études et appréciait d'y faire des progrès. Tout au long de sa vie, il s'est livré à des travaux de traduction, notamment de classiques latins comme Virgile, et avait un goût prononcé pour la poésie, dans laquelle il aurait souhaité une révolution, avec la substitution des vers métriques aux vers rimés. Il mesurait l'intérêt de mener tous ces travaux de front et de faire servir ses recherches étymologiques pour ses travaux littéraires, et inversement. Si le jeune maître des requêtes n'était pas devenu intendant puis ministre, et s'il n'avait pas consacré aux questions économiques la principale partie de ses temps libres, qui sait s'il n'aurait pas effectivement servi la poésie ou la linguistique, comme il a servi l'économie politique ? Qui sait si, au lieu d'être un modèle pour l'économiste et l'homme politique, il ne serait pas aujourd'hui reconnu, à l'instar d'un Ferdinand de Saussure, comme un modèle dans l'étude des langues ? Cependant l'histoire ne marche qu'une fois et elle a penché dans le sens de l'économie.

Benoît Malbranche

La prostitution

Art administratif de la gestion économique des corps

Par Romain Bernard

À la simple lecture du mot prostitution, voilà que, déjà, dans votre tête, lecteur, une case s'est ouverte pour y laisser entrer ce mot. Et les qualificatifs fusent : « étrange », « illégalité », « féminisme », « oppression », peut-être même, pour les plus machistes, pour les plus socialisés, « allumeuse » voire « salope ». La lecture du mot « prostitution », dit bien Yves Guyot, « voilà ce qui ne saurait embarrasser des administrateurs, devenus des machines à étiqueter »¹¹. Et nous-mêmes, sous l'influence des « esprits administratifs qui veulent caser dans les cartons de leurs bureaux toutes les activités humaines »¹², nous reprenons à notre compte, consciemment ou (le plus souvent ?) inconsciemment, ces « étiquettes », ces assignations. Aussi, l'espace de la société, espace ouvert et diffus, espace qui recouvre et absorbe, s'empare de tout, de ce qu'elle évalue comme normal, légal, régulier mais également de ce qu'elle évaluera comme anormal, illégal et irrégulier. Ainsi en est-il avec la prostitution.

En s'attaquant à un tel sujet, Yves Guyot élève à nos yeux deux tabous, le sexe et l'argent, ainsi que ce qui se passe dans la rue, et plus précisément, dans les ombres de la rue. Il rédige son livre pour plusieurs raisons : rappeler que la femme, au même titre que l'homme, mérite respect et une existence reconnue, notamment du point de vue juridique ; montrer de quelle manière l'État gère ce « problème » à travers le service de la police des mœurs, service contre lequel il a lutté durant de nombreuses années entraînant ainsi jusqu'à son emprisonnement mais amenant aussi la dissolution du service en 1881 ; enfin, grâce à ces deux premières raisons, Yves Guyot se bat pour une réelle liberté au sein de la société. Là est son libéralisme.

¹¹ Yves Guyot, *La prostitution*, 1882, p.4

¹² *Ibid.*

Pourquoi la prostitution ? L'auteur tente de (re) définir le terme même de « prostitution », en la requalifiant d'ailleurs de polyandrie, et cherche à montrer que, tout au long de l'histoire, « le but que se sont proposés tous ceux qui, sans vouloir supprimer la prostitution, ont essayé de lui imposer des règlements, a été de transformer la prostitution clandestine en prostitution autorisée. Ils ont dit aux femmes : — Prostituez-vous ! nous ne demandons pas mieux, mais avec l'autorisation de l'autorité ! »¹³ Et déjà dans l'Antiquité, à Athènes, le « législateur s'efforce de faire une caste des prostituées »¹⁴. Au fil du temps la prostitution et sa forme, son organisation, son fonctionnement, ont ainsi suivi l'évolution des métiers, des corps de métiers devenant par exemple une corporation ou étant encore soumis à l'obligation de patente au XVIII^e siècle. Bien qu'il fasse ce comparatif historique, Yves Guyot s'intéresse tout d'abord à son époque et montre que les règlements administratifs, plus timidement la loi et le corps de la santé, ne cherchent pas réellement à définir la prostitution car « toutes ces définitions se bornent à dire : est prostituée une prostituée. »¹⁵ Cela pose un double problème : d'une part, qui est concerné, qui rentre dans ces définitions et d'autre part, conséquemment, quelles limites à l'exercice de ces définitions et donc de ces règles juridiques ? Yves Guyot le dit lui-même : « À quelles personnes s'appliquent tous ces règlements ? Beaucoup ne se sont même pas mis en peine d'examiner cette question. Le règlement français ne donne aucune définition de la prostitution. Le règlement belge dit : "Sont réputées filles publiques, toutes filles ou femmes qui se livrent habituellement à la prostitution." Rotterdam. — "Toute femme qui se livre habituellement à la débauche." Berlin. — "Toutes les femmes qui auront erré dans les rues en état de débauche seront inscrites ou dénoncées à la police comme se livrant notoirement à la prostitution." Espagne. — "Doivent être enregistrées toutes les filles qui vivent habituellement du vil commerce de leur corps." »¹⁶

Aussi, toute personne pourra être taxée d'appartenir à la caste des prostituées. Nous rencontrons ici un premier abus, car cette définition volontairement vague, qui n'est en réalité qu'une absence de définition, laisse toute liberté de juger, selon des critères purement subjectifs, les personnes qui seront considérées ou non comme prostituées. Preuve en est, « lorsque, dans une déclaration attestée par serment devant un juge, un surintendant de police aura fait connaître qu'il a *de bonnes raisons de croire que telle femme qu'il nommera*

¹³ *Ibid.*, p.18

¹⁴ *Ibid.*, p.13

¹⁵ *Ibid.*, p.93

¹⁶ *Ibid.*, p.93

est une prostituée publique et qu'elle réside dans les limites d'une des localités auxquelles s'appliquent le présent acte [...] dans les quinze jours qui ont précédé la déclaration, le juge pourra, s'il le trouve à propos, adresser à cette femme une citation à qui lui sera transmise par les soins du surintendant de police »¹⁷. L'expression en italique souligne l'appréciation purement subjective et par voie de conséquence le pouvoir totalement discrétionnaire qui permet à un policier de « choisir », si « il a de bonnes raisons », qui est perçue comme prostituée et, plus encore, sur cette simple déclaration, faire exercer un pouvoir de répression sur la personne de son choix. L'auteur montre très clairement que ce fonctionnement a rendu possible l'arrestation, la mise en cellule et le passage obligatoire à la visite médicale contre leur gré de femmes qui n'étaient par exemple que des mères de famille. Ainsi, toute femme peut être dégradée, humiliée, bafouée et ce publiquement, puisque cela donnait lieu à des arrestations en pleine rue qui ressemblaient plus à un rapt organisé, la police agissant en groupe. Le deuxième abus, c'est l'absence de limites due au fait que la question n'est pas réglée par la loi mais par les règlements. Comme le montre le passage précédemment cité, ce sont en tout lieu les règlements qui viennent fixer, délimiter, à la fois la prostitution, ce qu'elle est mais également les mesures qui pourront être mises en œuvre à son encontre. La société permet ainsi à son bras visiblement répressif d'agir librement et en dehors de tout cadre légal. L'illégalité comme principe de répression contre ce que la société catégorise comme illégal.

« Les faits plus ou moins vagues, plus ou moins établis, qui constituent la prostitution sont laissés à l'appréciation des agents de la police. Presque partout, la police agit en vertu de règlements, en dehors de la loi. Là où une loi existe, elle a pour conséquence de donner à la police la plus grande latitude d'action. »¹⁸

Cette force de répression est physiquement incarnée dans le service de la police des mœurs. Ainsi, il s'y attaque et de façon constante tout au long de cet ouvrage. Car c'est bien ce service qui matérialise « l'autorisation de l'autorité », la « [transformation de] la prostitution clandestine en prostitution autorisée »¹⁹ (bien que le terme autorisé soit à nuancer). Dans son livre, il rappelle que la fonction première de la police serait d'assurer la circulation. S'il ne l'affirme pas lui-même, la lecture de son œuvre nous montre qu'en réalité la police servirait de pont, de lien entre les parties régulières et irrégulières de la société, entre la société et les parties qu'elle « camoufle ». « L'idéal de la police de ce temps, comme du temps de Solon, comme aujourd'hui, est de

¹⁷ *Ibid.*, p.85

¹⁸ *Ibid.*, p.96

¹⁹ *Ibid.*, p.19

"concentrer la débauche dans des maisons de tolérance", pour me servir de la formule consacrée du langage administratif »²⁰. La police assure ainsi effectivement la circulation, mais de façon plus symbolique, entre les différents lieux de la société. La société s'auto-divise elle-même en différents territoires, ceux de transit, ceux de la vie familiale, ceux de la vie professionnelle, mais aussi les lieux autres (hétérotopies) où elle relègue ce qu'elle cherche à cacher. La société n'isole pas, elle contrôle, et elle cherche particulièrement à contrôler ce qu'elle condamne, mettant de ce fait en place un isolement de façade, relatif. Tous les comportements déviants par rapports aux normes vont ainsi être cloisonnés dans des endroits précis — la prostitution dans les maisons de tolérances.

Mais la prostitution a une particularité : c'est une déviance qui possède un attrait économique : c'est un comportement, une déviance économique car « presque partout, la prostitution est considérée comme un instrument fiscal. »²¹ Par conséquent, l'État joue un rôle de gouvernante, et loin d'interdire la prostitution, il la règle, la régule, l'organise, en assure le fonctionnement et la lucrativité. Par exemple, en Italie, « cette recette fait partie du budget de l'État »²². Yves Guyot parle de la création du service de la police des mœurs en ces termes : « Une pareille œuvre devait donner à la préfecture de police honneur et profit : honneur, en augmentant ses prérogatives, en lui fournissant des renseignements de toutes sortes, en fortifiant son pouvoir arbitraire ; profit, car des services de ce genre sont toujours doublés de bénéfices. »²³ Nous pouvons aussi citer ce passage sur la commune de Bordeaux : « Au moyen de ce que le Dr Jeannel appelle la rétribution facultative, la municipalité de Bordeaux se crée un revenu annuel moyen d'environ 18 000 francs, qui sont versés volontairement par les prostituées et affectés à l'entretien du dispensaire. Le dispensaire ne coûtant que 13 000 francs par an, la ville fait un boni de près de 5 000 fr. sur les visites sanitaires. »²⁴ Soulignons également que la mise en place de ces maisons dites de tolérance a entraîné la création d'une nouvelle profession : celle de tenancier-proxénète, à la fois propriétaire et fournisseur de ces maisons.

Dans cet effort de régulation, de réglementation, la société à travers le service de la police des mœurs entraîne la création d'une classe de prostituées, « une classe de suspectes ». « Comme remède, la préfecture de police se de-

²⁰ *Ibid.*, p.22

²¹ *Ibid.*, p.97

²² *Ibid.*, p.77

²³ *Ibid.*, p.42

²⁴ *Ibid.*, p.70

manda si elle ne devrait pas leur imposer un costume spécial. Donner des enseignes à une profession qu'on veut gêner : c'est toute la logique de la police. »²⁵ Ainsi, la prétendue répression de la prostitution est en réalité son organisation. La prostitution devient un corps de métier à part entière. « Dans les diverses sociétés, où l'esprit de caste a prédominé, les dispositions concernant les prostituées avaient pour but de les confiner dans une caste spéciale, avec des maisons spéciales, des quartiers spéciaux, des costumes spéciaux. »²⁶

L'ouvrage d'Yves Guyot présente un intérêt particulier dans la mesure où celui-ci souligne un des tournants du XIX^e siècle, à savoir l'émergence du « prétexte hygiénique ». En effet, « dans les mesures de rigueur prises contre les prostituées, avant le XIX^e siècle, la question de la santé publique ne sert pas de prétexte »²⁷. « En l'an 1802, on ne pouvait invoquer la morale ni la religion pour justifier la police des mœurs. La France était alors déchristianisée, et on connaissait trop les mœurs du premier consul, de sa famille et de son entourage, pour que toute affection officielle d'austérité ne provoquât pas le rire. Il fallait trouver autre chose ; et très ingénieusement, la nouvelle police des mœurs se présenta, à la fois, comme gardienne de la morale et de la santé publique. »²⁸ Comme on le voit ici en France, mais également dans d'autres endroits, par exemple en Angleterre avec les *Contagious diseases Act*, le désenchantement du monde laisse place à la question de la santé publique comme outil de contrôle. Ce n'est plus la morale, notamment divine, qui va être sollicitée mais bel et bien des concepts scientifiques. Ce n'est donc plus un contrôle des âmes, et non pas simplement une organisation de la prostitution, mais une véritable gestion des corps, et par extension de la sexualité, qui est mise en place. La société gère ainsi son propre corps comme nous l'avons vu, à travers l'organisation de son territoire, et le corps des individus qui la compose. C'est ce que Michel Foucault appellera, en quelque sorte, la biopolitique soit le politique qui agit directement sur le vivant. D'où la mise en place à la fois des visites médicales obligatoires et régulières et d'une carte permettant le suivi de ces visites. Néanmoins, ces mesures auront un effet inverse étant donné que les visites médicales seront des vecteurs et foyers de contaminations permettant ainsi une transmission accrue des maladies

²⁵ *Ibid.*, p.51

²⁶ *Ibid.*, p.38

²⁷ *Ibid.*, p.39

²⁸ *Ibid.*, p.42

vénériennes. D'une certaine manière, mais comme elle le fait depuis l'Antiquité, la société, en régulant la prostitution, autorise une sexualité libre, libérée, dont le seul but sera l'assouvissement de plaisirs, la jouissance, et non la procréation, sphère de la sexualité réservée à la famille. La société autoriserait *ipso facto* l'assouvissement de certains « besoins », de certains « penchants » et par là même affermit son contrôle en évitant des dérives qui seraient liées soit à la répression de ces « besoins » soit à leurs assouvissements, mais avec une publicité qui donnerait lieu à une instabilité sociale. Mais, *a contrario*, toujours dans cette optique de biopolitique, la société, et plus précisément l'État, met en place dans le droit lui-même des mesures limitant les prérogatives qu'aura un individu sur son propre corps, comme par exemple avec les articles 16 et suivants du Code civil, ce dernier ne pouvant jouir de son corps que de façon restreinte. Il est important de noter qu'à l'époque, dans le cas de la prostitution, « la police mit complètement la main sur le dispensaire et réduisit les médecins au simple rôle d'agents. »²⁹ Aussi, ce nouveau prétexte sanitaire reste sous le contrôle de la matérialité physique du pouvoir.

Enfin, la lecture d'Yves Guyot nous permet de réfléchir sur la question de la domination masculine. En effet, comme il l'affirme : « les mesures prises à leur égard, tantôt suscitées par une conception de l'utilité sociale d'après laquelle la femme est toujours placée dans un état d'infériorité par rapport à l'homme ; tantôt suscitées par des croyances religieuses, des hypocrisies pudibondes, des haines jalouses, ont eu pour conséquences : l'arbitraire, des abus de pouvoir de tous genres, la corruption des agents chargés de les appliquer ». ³⁰ C'est la place et le rôle des femmes dans nos sociétés qui sont directement questionnés. Nous l'avons vu, à l'époque d'Yves Guyot, leur place est encore fortement liée à une existence juridique qui est quasiment nulle ou tout du moins qui les place dans une position de faiblesse (on pense au droit léonin qui permettait à un homme de divorcer de sa femme s'il la surprenait en situation d'adultère alors que l'inverse n'était pas prévu par la loi). La question de la prostitution est réglée par les règlements, en dehors d'un cadre légal. Dans cette optique et dans celle du biopolitique, voilà ce que nous dit l'auteur : « Il n'est pas de la compétence du pouvoir politique de connaître des actions individuelles et des fautes de la conduite privée. Aussi, c'est une erreur du zèle et de l'engouement moral de prétendre exercer une autorité despotique sur cette espèce de femmes. Si l'ancienne police, qui ne

²⁹ *Ibid.*, p.49

³⁰ *Ibid.*, p.39

respectait rien, a cru pouvoir les vexer et les opprimer, ce n'est point une raison pour en faire autant et livrer à la rapacité, aux bandes d'agents subalternes de l'autorité, des femmes à qui leurs mauvaises mœurs ne font point perdre le titre de citoyennes et leur droit à la protection publiques. »³¹

Mais qu'en est-il des hommes qui se prostituent ? Et qu'en est-il des clients ? La question de la prostitution des hommes semble inexistante, et Yves Guyot lui-même ne la mentionne pas. Quant aux clients, « presque tous les auteurs de règlements ont eu pour but de protéger ceux qui en usent et de punir celles qui s'y livrent »³². À l'époque, la question de la pénalisation du client était loin d'avoir l'acuité qu'elle a aujourd'hui, les lupanars étant alors considéré comme un « mal » nécessaire. L'exemple récurrent est celui de la présence de ces maisons dites de tolérance au sein des casernes militaires. Néanmoins, Yves Guyot précise bien que « les mesures prises, soit au point de vue prétendu moral, soit au point de vue de l'hygiène, s'appliquent entièrement aux femmes, jamais aux hommes. Les auteurs de la plupart de ces règlements supposent qu'un homme ne peut contracter de maladies vénériennes ou syphilitiques que par suite de mauvaise intention ou au moins de négligence coupable de la part de la femme. »³³ L'homme jouit donc encore d'une position forte, tant du point de vue social que du point de vue juridique. La conscience politique des femmes, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif, reste peu développée même si l'on peut noter certains engagements politiques forts comme l'atteste Joséphine Butler dont le combat inscrit dans le courant de l'abolitionnisme et embryon de la Fédération abolitionniste internationale reste célèbre. Yves Guyot, quant à lui, cherche à fonder une forme de libéralisme non pas économique mais social, qui permettrait à ces femmes comme à tout un chacun de disposer de son existence et de ce qui la compose, notamment son corps, avec une totale liberté. Effectivement, comme nous l'avons, pour lui « il n'est pas de la compétence du pouvoir politique de connaître des actions individuelles et des fautes de la conduite privée. Aussi, c'est une erreur du zèle et de l'engouement moral de prétendre exercer une autorité despotique sur cette espèce de femmes. »³⁴

³¹ *Ibid.*, p.36

³² *Ibid.*, p.38

³³ *Ibid.*, p.97

³⁴ *Ibid.*, p.36

Le sujet traité par Yves Guyot conserve donc toute son actualité, quand on sait que notre société est la fille des grands tournants de l'époque de l'auteur, et, *a fortiori*, avec la loi sur la pénalisation du client qui vient de passer.

Il aurait été intéressant de savoir ce qu'aurait pu penser Yves Guyot aujourd'hui de la pornographie, nouveau commerce « légal » de la sexualité. En effet, nous vivons aujourd'hui dans « un espace public pratiquement réservé à la publicité, à la pornographie — et je ne parle pas de pornographie au sens strict [...] »³⁵ — ce qui a pour conséquence de nous soumettre à un ensemble de stimuli externes auquel nos corps et psychismes vont réagir. Et ce maillage de stimuli fugaces représente un véritable commerce où, là encore, les corps, non plus seulement maintenant des femmes mais aussi des hommes, sont exposés, bradés, réifiés et utilisés comme argument de vente ou comme produit. Là encore, la double question se pose : la liberté de pouvoir se comporter ainsi et les gains que peuvent représenter ces comportements. De plus, cette pornographie est le corollaire de l'émergence de ce que l'on appelle « société de contrôle » et s'inscrit dans la lignée du « biopolitique ». Le corps est disséqué, normé, défini puis remanié pour enfin être catégorisé (rappelons que le mot vient de *katègoresthai*, c'est-à-dire, à l'origine, accuser publiquement). On rend donc publique une certaine forme du corps, et on accusera tacitement ceux qui n'auront pas atteint la norme. Ici encore, Yves Guyot aurait un combat à mener, car on fait du corps, particulièrement de la femme, une chose qui n'a plus que pour unique vocation d'être perçu comme objet, sexuel de surcroît, plastifié et pouvant être consommé.

Quant à la loi sur la pénalisation du client, publiée officiellement au JO le 6 avril de cette année, elle opère un renversement dans la mesure où les clients sont visés à la place des prostituées, qui ne le sont plus que pour racolage. Elle étend donc elle aussi le contrôle, car, en permettant la prostitution, l'État *rend probable* cette activité et donc l'existence de clients, c'est-à-dire d'un ensemble d'individus en infraction. En effet, il « stimulait l'infraction par la mise en scène d'une limite (la ligne), [...] savante était la stratégie policière que servait ce dosage : permettre, et mieux, rendre probable une infraction mineure pour repérer et isoler, au sein d'une population énorme, la petite portion d'individus, qui, cédant à cette infraction sans conséquence, révélaient leurs dispositions rebelles et se désignaient par là comme délinquants potentiels pour des infractions futures à prévenir. »³⁶ De cette manière, les individus d'une part sont corporellement définis et donc contrôlés, et d'autre part leurs activités

³⁵ Cornelius Castoriadis et Christopher Lasch, *La culture de l'égoïsme*.

³⁶ Alain Damasio, *La zone du dehors*.

sont « provoquées » car plus ou moins « limites » et cela les placera donc en situation de contrôle et d'autocontrôle. Mais là n'est pas notre propos.

Toutefois, si la relecture de cet ouvrage permet une lecture du présent, il faut se garder de prendre pour comptant tout ce qui y est dit. Malgré le fait qu'Yves Guyot cherche à donner une valeur scientifique, sociologique, à son ouvrage, son ton n'en reste pas moins celui de la polémique et a pour but de servir un combat politique. Texte intellectuel oui, mais engagé, et qui est loin d'être objectif. Et si la polémique a des mérites, comme celui de dénoncer des situations aberrantes, il a aussi de nombreux démérites : raccourcis, généralités, manque de raison(nement). Gardons également en tête que, si le féminisme a le mérite de proposer une véritable place à la femme au sein de nos sociétés, il l'enferme aussi dans certains stigmates et la laisse dans une position de faiblesse. Comme le précise à juste titre Cornelius Castoriadis, la première femme libre et émancipée ne fut pas Judith Butler mais bien la première femme à aller s'asseoir dans un amphithéâtre de médecine, à porter un pantalon, bref, « à se comporter comme un homme », en dépit du regard et des anathèmes que lui auront opposé sa famille et la société. Aussi faut-il se pencher sur cet ouvrage avec un certain recul et se garder de se laisser emporter par la voix de la discorde. Il ne faudrait pas oublier qu'Yves Guyot a été, avant toutes choses, un homme politique, féministe de surcroît ; un homme politique qui cependant a eu le mérite d'essayer de placer ses actes, tant politiques qu'intellectuels, à la hauteur de ses idées.

Romain Bernard

Les économistes normands

Pionniers de la science économique ³⁷

Par Benoît Malbranque

La Normandie n'est pas particulièrement célèbre pour ses économistes. Si vous demandez à quelqu'un dans la rue de citer le nom d'un économiste normand, à moins qu'il soit passionné d'histoire et normand lui-même, je pense que vous aurez assez peu de réponses. Cependant, certains auteurs sont mentionnés dans les manuels, comme Léon Walras. D'autres ne le sont pas, et partagent le destin de beaucoup d'économistes français qui ont été célèbres voire très célèbres en leur temps et qui ont fini par être totalement oubliés.

Tout le monde les a donc oublié de nos jours, mais les économistes normands, je vais le soutenir aujourd'hui et tâcher de vous en convaincre, ont été des pionniers dans l'histoire de la pensée économique. À titre d'exemple, le premier livre strictement économique a été écrit par un Normand, Oresme, au XIV^e siècle, tout comme le premier *Traité d'économie politique* (par Antoine de Montchrétien, en 1615).

Est-ce à dire cependant que le fondateur de la science économique en France, ou même dans le monde, ait été un Normand ? Ce ne sera pas ma conclusion. En effet, nulle science, surtout dans le domaine des sciences sociales, n'a jamais été créée de toute pièce par un seul individu : la naissance de la philosophie, de la sociologie, etc., sont des processus continus impliquant de nombreux individus, parfois sur de nombreux siècles. De la même manière, le mouvement progressif qui a permis à la science économique, encore appelée « économie politique », de prendre son autonomie par rapport

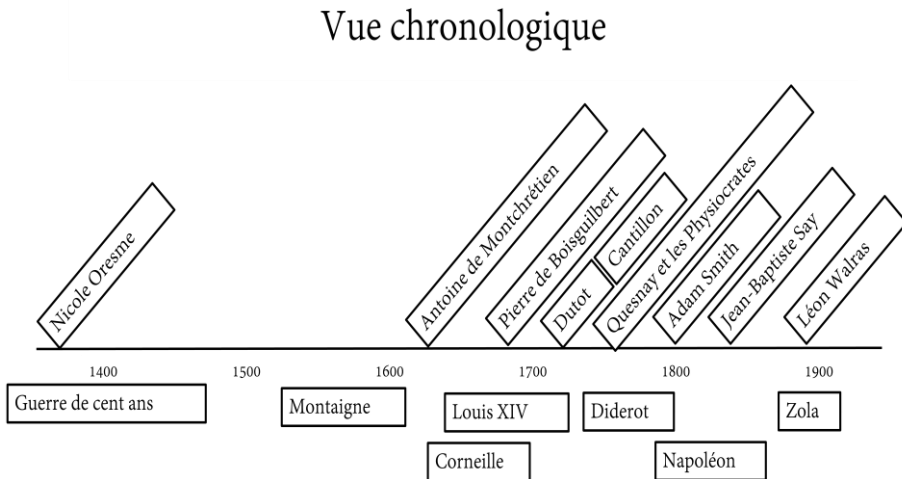
³⁷ Cet article est une version écrite d'une conférence donnée en mars dernier à Louviers sur le thème « La Normandie, berceau de la science économique »

à la science politique ou à la philosophie, implique de nombreux penseurs sur de nombreux siècles.

L'affaire n'est cependant pas insoluble, et si on veut éviter de tomber dans la facilité de déclarer Adam Smith le fondateur de la science économique, il y a deux méthodes. La première, c'est de faire la chronologie des œuvres économiques et d'observer les noms qui figurent en premier, afin d'en tirer une sorte de classement historique. La seconde, dont on a à ma connaissance encore jamais fait usage, c'est de considérer la géographie : où sont nés et où ont vécu les premiers économistes, ceux qui, ensemble, sont à l'origine de la science économique ?

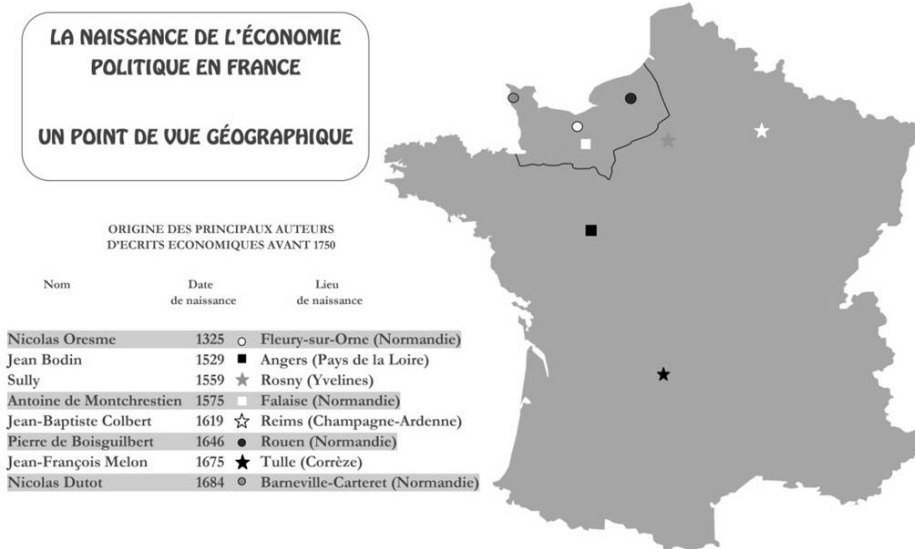
Voyons d'abord la vue chronologique, qui nous prouvera que plusieurs économistes normands, que nous étudierons ensuite en détail, se positionnent bien en amont des auteurs qui sont présentés par les uns ou par les autres comme les fondateurs de la science économique — Cantillon, Quesnay, Adam Smith.

Quelques repères chronologiques ont été ajoutés pour permettre une meilleure représentation des époques.



Cette analyse chronologique nous permet déjà de dégager un fait certain, c'est que la Normandie a fourni des représentants aux premières heures de la pensée économique.

Voyons désormais la géographie.



Sur cette carte sont recensés les principaux auteurs d'écrits économiques en France avant 1750. Parmi ces auteurs, la moitié sont issus de la Normandie, et, chose intéressante que seule la géographie peut nous faire identifier, trois auteurs supplémentaires se trouvent à proximité de la région normande. Outre l'aspect purement quantitatif, l'importance de la Normandie aux premières heures de la pensée économique en France s'accompagne en outre d'une importance qualitative, qu'illustre notamment Pierre de Boisguilbert, précurseur célèbre des Physiocrates.

Alors pourquoi la Normandie ? Quelles hypothèses pourrait-ont dès maintenant signaler comme pouvant expliquer la présence des Normands aux origines de la science économique. Il faut considérer selon moi trois facteurs. Le premier, que j'appellerai l'esprit mercantile anglais, et qui fait de l'économie un domaine primordial et en aucun cas honteux : il pousse à tenir le commerce en haute estime et à s'aventurer dans l'étude de sa science — la « science du commerce » ayant été, d'ailleurs, l'un des premiers noms de la science économique. Le deuxième facteur, c'est l'esprit du christianisme, qui suggère la présence de lois naturelles immanentes. Enfin, en complément de ce dernier, quoiqu'on y voie souvent deux domaines antagonistes, il y a l'esprit du cartésianisme, qui invite à investiguer ces lois, à les comprendre, à les disséquer. La réunion de ces trois influences en Normandie, tenant des multiples identités et origines de cette région, pourrait sans doute expliquer la prééminence normande en matière d'économie politique. Nous verrons, en passant sous nos regards les différents auteurs cités, si ces hypothèses se tiennent.

Oresme

Oresme est un auteur cardinal dans plusieurs domaines du savoir et il a eu beaucoup de mérites en tant qu'économiste. Il fut très renommé au XIV^e siècle et reste encore souvent cité dans le domaine de la religion ou de la philosophie. Mais son œuvre économique fut tout à fait oubliée. Il a fallu attendre qu'un Allemand, Wilhelm Roscher, le redécouvre en 1862, pour s'apercevoir qu'il avait été aussi un grand théoricien de la monnaie. « Quelle ne fut pas ma surprise, écrit Roscher, lorsque je me vis en présence d'une théorie de la monnaie, élaborée au XIV^e, qui demeure encore parfaitement correcte aujourd'hui, sous l'empire des principes reconnus au XIX^e siècle. »

Sa vie est assez courte à rappeler. Né à Caen aux alentours de 1320, dans une famille de paysans, il étudie la théologie au collège de Navarre de l'université de Paris, de 1348 à 1356. Il y devient ensuite professeur avant de servir le roi et d'obtenir des postes importants dans l'Église : doyen de la cathédrale de Rouen, puis d'évêque de Lisieux.

C'est dans son *Traité des monnaies* que l'on trouve ses réflexions économiques. Lui qui traduisit Aristote, il s'appuie évidemment sur son œuvre pour définir la monnaie, son rôle, mais nous verrons qu'il dépasse le philosophe grec dans plusieurs domaines, notamment dans sa critique des manipulations monétaires.

Oresme commence par étudier l'origine et les qualités de la monnaie. La monnaie, dit-il, est « un instrument ingénieusement inventé en vue de permettre plus commodément les richesses naturelles ». Pour convenir en tant que monnaie, la marchandise doit être « facile à manier » et « légère à porter ». Il faut donc une « matière précieuse et rare, comme l'est l'or ». Bien que la monnaie soit une marchandise, Oresme considère que le rôle de fabrication et de garantie de valeur revient à l'État. « Puisqu'il n'est pas de personne plus publique ni de plus grande autorité que le prince, il convient que ce soit lui, au nom de la communauté, qui fasse fabriquer la monnaie et qui la fasse marquer d'une empreinte appropriée. » La gestion par l'État de la monnaie s'accompagne pourtant, selon Oresme, de travers récurrents : les manipulations monétaires, c'est-à-dire l'altération de la valeur de la monnaie. Par les mutations, le prince peut « attirer à lui presque tout l'argent de la communauté et complètement appauvrir ses sujets », au point que « nulle taille sans doute ne peut être plus lourde, nulle plus générale, nulle plus considérable. » L'altération monétaire s'apparente ainsi à un impôt, une taxe discrète placée sur la population. Elle n'en est pas pour autant légitime en

alléguant que l'État se sert utilement de l'argent ainsi prélevé : « Ne croyez pas le mensonge, ajoute Oresme, habituel chez les tyrans, selon lequel le profit tiré de l'altération de la monnaie est converti en bien public, parce que, avec un raisonnement de la sorte, il pourrait m'enlever ma chemise et dire qu'il en a besoin pour le bien-être commun. »

Là où l'œuvre monétaire d'Oresme peut être prise en défaut, c'est dans les solutions. Il a beau qualifier la manipulation monétaire d'« injuste », dire que c'est une « falsification », une « tromperie » et une « perfidie », il ne propose aucune disposition qui contraigne le Roi à ne pas manipuler les monnaies. En cela il se distingue des monétaristes, qui après avoir fait à l'État monnayeur un procès semblable, ont proposé comme solution la limite constitutionnelle.

Montchrétien

Faisons un bon de deux siècles pour étudier notre prochain économiste normand : Antoine de Montchrétien. Lui est né à Falaise en 1575 et se fait d'abord connaître comme poète. En 1605, il tue un homme dans un duel et s'enfuit en Angleterre. Il y découvre l'industrie et le commerce et se prend de passion pour les questions économiques. « Parti de France lit-térateur, dira Jules Duval, son biographe, il y revient industriel. » Pour survivre, il travaille dans une fabrique de couteaux en Angleterre. À peine revenu en France, il en crée une à son retour en Normandie. En 1615, il publie un *Traicté de l'oeconomie politique*, dédié au Roi et à la Reine mère. Sa carrière d'économiste tourne cependant assez court puisque quatre ans plus tard, il est tué lors d'un soulèvement huguenot à Tourailles, par le seigneur des lieux, un certain Turgot des Tourailles, ancêtre du grand économiste, d'origine normande.

Montchrétien est habituellement mentionné dans les livres d'histoire de la pensée économique pour une seule réalisation : son invention du terme d'économie politique. C'est selon certains, comme Schumpeter, sa seule contribution à l'économie. « Antoyne de Montchrétien, écrit Schumpeter, semble avoir été le premier à publier un livre sous le titre d'Économie Politique. C'est là, néanmoins, son unique mérite. » Nous savons que dans sa jeunesse, Schumpeter avait sévèrement jugé Boisguilbert, et qu'après la lecture du livre de Van Dyke Roberts, *Boisguilbert, economist of the reign of Louis XIV*, il avait complètement révisé son jugement. En étudiant davantage Montchrétien, il aurait pu également éviter ce commentaire désobligeant et peu justifié.

En tant qu'économiste, Montchrétien est l'un des auteurs clés du nationalisme économique et du mercantilisme. Il s'est rangé au nationalisme non par son amour pour son pays, qui était cependant très ardent, mais par la conviction que, selon la formule : *le profit de l'un est la perte de l'autre*. Il affirme cela comme un axiome : « Nous faisons autant de perte que l'étranger de gain... » « On dit que l'un ne perd jamais que l'autre n'y gagne. Cela est vrai et se connaît mieux en matière de trafic qu'en toute autre chose. »

Montchrétien est bien heureux de cette situation, lui qui est un fervent amoureux de la France. « Vos Majestez, écrit-il dans son livre, possèdent un grand Etat, agréable en assiette, abondant en richesses, fleurissant en peuples, puissant en bonnes et fortes villes, invincible en armes, triomphant en gloire. Son territoire est capable pour le nombre infini de ses habitants, sa fertilité pour leur nourriture, son affluence de bétail pour leur vestement. » Enfin son climat est doux et tempéré, c'est « le plus beau, le plus libre et le plus heureux climat » du monde.

De ces deux éléments, l'opposition fondamentale des intérêts des nations et la supériorité de la France, il conclut naturellement au protectionnisme qui, comme l'écrit Paul Dessaix dans une petite brochure que nous venons de rééditer (*Montchrétien et l'économie politique nationale*), fait le fond de son livre. Montchrétien affirme la nécessité d'accorder la préférence aux produits français. « Sommes-nous aveugles ou insensés, s'étonne-t-il ? Les étrangers, à notre veu et à notre sceu, vendent leur marchandise vicieuse et mal conditionnée, pour la plupart, et la française, bonne et loyale, est condamnée à garder la boutique ! » La production française mériterait même, non d'être préférée, mais d'être placée en situation de monopole : à vrai dire, chez Montchrétien, la tentation de l'autarcie, commune chez les protectionnistes de tous les âges, se convertit en un vrai programme. Selon lui, le pays peut se suffire à lui-même. « Quand la France, dit-il, n'aurait aucun trafic étranger, aucune correspondance que de soy-mesme, elle serait toujours assez riche. Ce royaume est si fleurissant, si abondant en tout ce qu'on peut désirer, qu'il n'a que faire d'emprunter rien de ses voisins. » « C'est raison, ajoute-t-il, c'est équité naturelle, chascun doit faire valoir sa propre terre, chaque pays doit nourrir et entretenir ses hommes. »

Voilà pour le côté positif de sa recommandation, si l'on peut dire. De l'autre côté, l'exaltation patriotique l'entraîne à une dévalorisation systématique de l'étranger, qui prend la forme d'un bellicisme et d'une xénophobie à toute épreuve. Il faudrait refuser l'étranger, le repousser hors du pays, car « La capacité d'un même vase ne peut admettre et contenir deux corps en-

semble. » Leurs idées, d'ailleurs, nous pervertissent. « La doctrine étrangère, dit-il, empoisonne notre esprit et corrompt nos mœurs. » Bref, ces étrangers seraient des parasites, vivant sur le dos de la grandeur économique de la France. « Tout autant qu'il y en a parmi nous sont des pompes qui tirent et jettent hors du royaume la pure subsistance de vos peuples... Ce sont des sangsues qui s'attachent à ce grand corps et tirent son meilleur sang... Ce sont des pous affamés qui en sucent le suc et s'en nourrissent jusqu'au crever. » Il faudrait donc les repousser, et à défaut les avilir dans le pays, en leur refusant les mêmes droits et les mêmes privilèges qu'aux Français : « On ne trouvera jamais raisonnable ni par le droit ni par l'exemple, que les étrangers soient égaux en privilèges, et concurrents en tous avantages avec les citoyens. »

Ces sentiments assez forts tiennent fermement et ne sont en fait que des conséquences logiques de cet axiome que le profit de l'un fait la perte de l'autre. Or il s'avère que cette formule est fausse : l'échange libre entre deux individus comme entre deux nations, n'a lieu que parce que chacune des deux parties y trouve un intérêt et s'enrichit par ce commerce. Dès lors que la formule est prouvée fausse, les conclusions ne tiennent plus.

Toutefois, le *Traité d'économie politique* de Montchrétien contient certains bons principes parfois, mais son auteur se contredit beaucoup.

On doit saluer chez Montchrétien l'étude méthodique qu'il fait de l'économie, à une époque où l'utilité de cette étude n'est pas encore bien comprise. Sans comprendre la nature de l'échange, il admet quand même le gain : il ne condamne pas le profit, ce qui est encore rare à l'époque. Mercantiliste par sa politique commerciale, Montchrétien refuse souvent de considérer que la richesse correspond aux métaux précieux, ce qui est le grand préjugé de la pensée économique pré-moderne et pré-scientifique.

Comme Oresme, il défend l'invariabilité de la monnaie. « La raison et la loi en doivent être constantes et immuables, écrit-il ; austrement, il n'y a personne qui puisse faire estat au vray de ce qu'il a vaillant ; les contrats ne peuvent estre asseurez ; le revenu des fermages est douteux ; et incertain ce qui est limité par les lois et par les coustumes ; bref, l'estat des finances publiques et particulières demeure toujours en suspens. »

Il est pour la concurrence : « L'oemulation est en toutes choses un grand aiguillon à bien faire ; par elle, les hommes peuvent monter à la perfection de tous les arts. Il n'y a point de plus court moyen pour faire bientost gagner le haut comble à ceux qui les exercent que de les commettre en concurrence

d'industrie. » Pour le travail : « Les bons et fameux artisans sont grandement utiles à un pays, j'oserai dire nécessaires, honorables ». Pour l'intérêt personnel : « Les nécessités que chacun sentait en son particulier ont été la première cause des communautés générales, nous dit-il..., mais en telle sorte que chascun est plus porté de son profit particulier comme d'un propre mouvement et à part de cest autre mouvement général que lui donne, sans qu'il s'en aperçoive quasi, la nature, son premier mobile. Tant de tracas, tant de labeurs de tant d'hommes n'ont d'autre but que le gain. » Pour la division du travail : « L'esprit se fait moindre, s'appliquant avec attention à divers subjects, et ne peut avoir le temps ni la force de trouver ce qu'il cherche et ce qu'il y a de bon, quand il est détourné par nécessité ou curiosité. » Enfin pour les machines qui économisent le travail humain, et pour cela il montre en exemple les Hollandais : « D'autant que par engins et outils d'invention mécanique, ils soulagent infiniment le labeur des hommes, et par conséquent diminuent les frais de la besogne. Ce qui leur permet, plutôt que la grande abondance, ou que la diligence des artisans, de nous donner des marchandises à si petit prix. »

Bref, sur des questions importantes, qui seront encore matière à débat au XVIII^e et XIX^e siècle, Montchrétien a tenu des positions qui semblent hautement raisonnables et conformes avec les enseignements de l'économie politique. Contre le jugement de Schumpeter, on doit reconnaître en lui un double intérêt : négatif, avec ses remarques sur le nationalisme économique, et positif, avec ses aperçus, certes éparpillés, sur certaines questions économiques telles que la concurrence ou les machines.

Boisguilbert

Boisguilbert est l'un des grands économistes français, le premier de la grande tradition libérale qui compte Turgot, J.-B. Say, Bastiat et tant d'autres. Et pourtant il reste méconnu.

Il est né à Rouen en 1746. Élevé chez les jésuites de Port-Royal (Paris), il commence une carrière littéraire, sans succès, puis acquiert diverses fonctions, plus précisément diverses *charges*, dont celle de Lieutenant-général de Rouen. Ce poste, qui n'est pas qu'honorifique, lui donne cependant l'occasion d'expliquer inlassablement ses idées aux ministres. Mais son caractère fougueux et son trop d'enthousiasme lui en ferment vite la porte. Le gouverneur de la province écrivait déjà que Boisguilbert « est regardé de

tous ceux qui le connaissent comme le plus extravagant et incompatible homme du monde ». Voltaire répétera ces critiques dans les termes suivants : « Boisguilbert n'était pas sans mérite ; il avait une grande connaissance des finances du royaume ; mais la passion de critique l'emporta trop loin : on jugea que c'était un homme fort instruit qui s'égareait toujours, un faiseur de projets qui exagérait les maux du royaume, et qui proposait de mauvais remèdes. »

Comme pour Schumpeter précédemment, il me semble que la critique de Voltaire ne touche pas juste, ni sur l'exagération des maux, ni sur la fausseté des remèdes. C'est ce que je montrerai par la suite.

Quoiqu'il en soit, après s'être montré incapable de convaincre les ministres de ses idées de réforme économique, Boisguilbert est lassé, désespéré. Il se résigne à communiquer ses réflexions au public, en publiant divers écrits : le *Détail de la France* (1695), — republié sous le titre : *La France ruinée sous le règne de Louis XIV, par qui et comment* — le *Factum de la France* ; le *Traité des grains* ; et la *Dissertation sur la nature des richesses* (1707).

Dans tous ces livres, Boisguilbert dit en vérité la même chose. Inlassablement, il s'applique à décrire la misère de la France, qu'il dit être née en 1660, et il en décrit les deux principales causes.

La description de la misère de la France depuis 1660 peut se résumer en une phrase : « Les terres en friche ou mal cultivées, exposées à la vue de tout le monde, voilà le cadavre de la France ». Le cadavre de la France, ce sont les vignes arrachées, les famines, les paysans qui cessent de cultiver la terre, etc.

À cela deux causes. Le peuple est pauvre, il cesse de consommer à cause de deux éléments. Écoutons Boisguilbert directement les indiquer : « La consommation a cessé, parce qu'elle est devenue absolument défendue et absolument impossible. Elle est défendue, par l'incertitude de la Taille, qui étant entièrement arbitraire, n'a point de tarif plus certain que d'être payée plus haut plus on est pauvre, et plus on fait valoir des fonds appartenant à des personnes indéfendues... Enfin, la consommation est devenue impossible par les Aides et par les Douanes sur les sorties et passages du royaume, qui ont mis toutes les denrées à un point, qu'elles ne se transportent plus au dehors au quart de ce qu'elles faisaient autrefois ».

Reprenons maintenant en détail ces deux causes, la fiscalité désordonnée et les entraves au commerce.

La fiscalité d'abord. « La première et principale cause de la diminution des biens de la France vient de ce que dans les moyens, tant *ordinaires* qu'*extraordinaires*, que l'on emploie pour faire trouver de l'argent au roi, on considère la France à l'égard du prince comme un pays ennemi, ou qu'on ne reverra jamais, dans lequel on ne trouve point extraordinaire que l'on abatte et ruine une maison de dix mille écus, pour vendre pour vingt ou trente pistoles de plomb ou de bois. » Contre ce mal, le remède est tout trouvé : un impôt général, porté également par tout le monde à proportion de ses facultés, c'est-à-dire un impôt proportionnel, pour remplacer la fiscalité d'alors.

Voyons désormais les entraves au commerce. Boisguilbert explique comment les douanes (qu'on trouvait à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire) limitent l'établissement du prix équilibré ; comment ils limitent les débouchés. Or « on ne peut éviter les désordres d'une extrême cherté qu'en laissant libre en tout temps, sans aucun impôt, hors les cas extraordinaires, l'enlèvement des blés aux pays étrangers ». Il faut donc en revenir au bon sens de Sully et établir la liberté des chemins.

Ces deux causes, la fiscalité désordonnée et les entraves au commerce, et ces deux réformes, l'impôt proportionnel sur tous et la liberté des chemins, se résument dans une formule qui a connu un grand développement après Boisguilbert : le laisser faire. « Il n'est pas question d'agir, dit-il, il est nécessaire seulement de cesser d'agir avec une très grande violence que l'on fait à la nature, qui tend toujours à la liberté et à la perfection. » Tout ira bien « pourvu qu'on laisse faire la nature, c'est-à-dire qu'on lui donne sa liberté, et que qui que ce soit ne se mêle à ce commerce que pour y départir protection à tous, et empêcher la violence. » Laissons faire l'ordre naturel des choses, ne prétendons pas intervenir, voilà la conclusion des théories économiques de Boisguilbert. On sent toute l'influence qu'elles ont du avoir sur les Physiocrates et sur Turgot.

Nicolas Dutot

Cet économiste normand du XVIII^e siècle a été si oublié après sa mort, qu'on a eu longtemps du mal à retrouver quel était son prénom. Pourtant, il fut en son temps assez célèbre, et Voltaire, cette fois-ci, en écrivait beaucoup

de bien : « Je vous remercie, monsieur, dit-il dans une lettre, de m'avoir fait connaître le livre de M. Dutot sur les finances ; c'est un Euclide pour la vérité et l'exactitude. Il me semble qu'il fait à l'égard de cette science, qui est le fondement des bons gouvernements, ce que Lémery a fait en chimie : il a rendu très intelligible un art sur lequel, avant lui, les artistes jaloux de leurs connaissances, souvent erronées, n'avaient point écrit, ou n'avaient donné que des énigmes. »

Cet ouvrage avait pour titre : *Réflexions politiques sur le commerce et les finances* et parut en 1738. Il représentait une réponse à l'ouvrage de Jean-François Melon sur la même matière. Melon avait défendu les manipulations monétaires en marge du système de John Law, qui venait de s'effondrer. Dutot s'oppose à ces idées et revient à l'immuabilité de la monnaie, proposée jadis par Oresme.

Il avait été contrarié par les idées de Melon et, en ayant parlé avec des amis, il conçut le projet de composer un livre de réponse. C'est du moins ce qu'il affirme dans son avant-propos : « Après avoir lu ce livre [il parle du livre de J.-F. Melon], je dis à quelques personnes que je ne pensais pas comme l'auteur sur les *surhaussements* des monnaies, sans pourtant être porté pour les *diminutions* ; car je crois que la saine politique ne permet pas que l'on touche à la valeur *numéraire* des monnaies une fois bien établie : elles sont le gage ou l'équivalent de nos échanges réciproques, et la mesure qui règle la valeur des biens échangés. Il ne faut donc pas plus y toucher, qu'aux autres mesures. »

Comme Oresme, Dutot conçoit la monnaie comme un instrument de mesure qu'il serait fou de vouloir faire varier. On ne fait pas varier la valeur du mètre, celle du gramme ou celle du litre, et on a bien raison, sans quoi on ne saurait plus bien ce qu'une chose pèse ou mesure. Il en va de même avec la monnaie, soutient Dutot.

En cela, bien entendu, il voyait juste, et son bon sens peut encore nous servir. Mais son livre avait un autre mérite, non moins important. C'est qu'à une époque où les écrits économiques étaient rares, il a popularisé les discussions économiques. Cela était dû à son style, dira Eugène Daire en le rééditant : « ce livre, écrit d'un bout à l'autre d'une manière simple, claire et correcte, réunit les principales qualités de style exigées par la matière que traitait l'auteur. » Vingt ans avant les Physiocrates, c'était une avancée cruciale que de populariser, de mettre à la mode l'économie. Les fruits sont venus ensuite.

Léon Walras

C'est encore un pas de plus d'un siècle qu'il nous faut faire pour retrouver le dernier de ces économistes normands qui ont eu, dans l'histoire de la pensée économique, une influence profonde³⁸. Il s'agit de Léon Walras, le seul qui soit encore cité avec des éloges dans les manuels d'économie, le seul peut-être qui méritait de grandes critiques.

C'est en définissant l'économie comme une science mathématique que Walras a eu une influence durable et coupable. « L'économie, dit-il, a le caractère d'une science proprement dite physico-mathématique ». Il écrit encore : « La légitimité et l'utilité de l'usage des mathématiques en économie m'ont été principalement prouvées par ses résultats, c'est-à-dire par la clarification de théories jadis complètement obscures : par exemple, la théorie de la valeur. » Il s'avère pourtant que Carl Menger est arrivé à la même théorie, sans l'usage des mathématiques. Ce même Menger opposera de vives critiques, d'ailleurs, à la mathématisation de la science économique : « Nous n'étudions pas seulement les relations quantitatives mais aussi la nature ou l'essence des phénomènes économiques. Comment pouvons-nous parvenir à une connaissance de ceux-ci (c'est-à-dire la nature de la valeur, de la rente, du profit, de la division du travail, du bimétallisme, etc.) par les méthodes mathématiques ? » Menger et d'autres restaient fidèles aux positions des économistes classiques, sceptiques face aux études chiffrées en économie politique, cette science qui étudiait avant tout l'homme, ses choix, ses agissements. Mais le consensus autour de la méthodologie des fondateurs de la science s'effrita, et c'est avec beaucoup de peine que leurs successeurs tardifs, comme Paul Leroy-Beaulieu, devaient observer l'emploi de la méthode mathématique en économie. « C'est une pure chimère, dit ce dernier, une vraie duperie. Elle n'a aucun fondement scientifique ni aucune application pratique. C'est un pur jeu d'esprit, qui ressemble à la recherche des martingales à la roulette de Monaco. »

Après plusieurs décennies d'un règne absolu de l'économie mathématique, il semblerait que nous revenions peu à peu aux anciens usages. C'est que malgré les apparences, l'économie mathématique est non scientifique et dénature l'objet des recherches économiques. On ne concevrait pas de cons-

³⁸ Les bornes de cette conférence ne m'ayant pas permis de pousser le recensement plus loin, j'ai négligé des figures importantes comme l'abbé de Saint-Pierre, Boulainvilliers, et même Turgot, qui se rattache à la Normandie par ses origines familiales.

truire une philosophie mathématique, une sociologie mathématique, et c'est pourtant ce qu'on a fait avec l'économie. Au reste, les effets néfastes de la mathématisation économique se sont bien fait sentir. Avec l'outil mathématique, l'homme doit devenir cette fiction qu'est l'homo economicus, laquelle, ayant fait beaucoup de bien, a aussi fait beaucoup de mal. Rien d'autre que l'équilibre général et stable n'est concevable par les mathématiques, et pourtant nous savons à quel point l'économie se caractérise par l'instabilité permanente, par le déséquilibre permanent. Cette prétention de tout calculer, de tout savoir, de tout prévoir, a fourni également un grand soutien aux partisans de l'interventionnisme, de la planification et de la régulation économique : au lieu de l'entrepreneur, au lieu du consommateur, les économistes mathématiciens ont mis l'État au centre du jeu. Après avoir partagé ses illusions, ils doivent partager ses échecs.

Conclusion

Complément de l'étude chronologique ou historique de la pensée économique, le point de vue géographique nous présente de manière assez frappante la grande importance de la Normandie. Au moment où l'économie s'est extraite de la philosophie, de la religion et de la pratique légèrement raisonnée du commerce, les Normands furent à l'avant-garde : parce que leur région rassemblait toutes ces influences, coordonnait tous ces intérêts, c'était la terre idéale pour constituer le berceau de la science économique.

Les trois facteurs suggérés dans l'introduction se retrouvent ainsi, à des degrés divers, dans les auteurs mentionnés au cours de cette présentation. Nicole Oresme sort de la pensée religieuse pour étudier la monnaie ; Antoine de Montchrétien sort de la pratique de l'industrie pour concevoir le premier traité d'économie politique. Tous sont issus d'une atmosphère rare, qui incite à l'étude de l'économie. Leur contribution respective, aujourd'hui oubliée, méritait d'être rappelée.

Benoît Malbranche

Mark Thornton

Entretien conduit par Grégoire Canlorbe

Mark Thornton est un économiste Américain de l'École Autrichienne. Senior Fellow au Ludwig von Mises Institute, il a reçu son Ph.D. en économie de l'Université d'Auburn. Il est également Book Review Editor du *Quarterly Journal of Austrian Economics*. Ses thèmes de recherche portent notamment sur la prohibition des drogues, la Guerre de Sécession, « l'Index des Gratte-Ciels », et Richard Cantillon.

Grégoire Canlorbe, journaliste, vit actuellement à Paris. Il a conduit différentes interviews pour des journaux tels que *Man and the Economy*, fondé par le lauréat du Prix Nobel d'économie Ronald Coase, ou le magazine financier and économique *Agefi*.

Grégoire Canlorbe : Un de vos champs d'étude favoris, que vous avez largement contribué à enrichir, est la théorie économique de la prohibition. À la lumière de l'approche Kirznérienne de l'analyse économique, qui met l'accent sur la nature « processuelle » du marché, vous suggérez que la prohibition est systématiquement prônée sur la base de conceptions erronées de la capacité du marché à résoudre les problèmes sociaux. Pourriez-vous approfondir ce point ?

Mark Thornton : L'analyse économique de la guerre contre la drogue ne dépend pas de considérations morales. La théorie économique pose la question de savoir si les moyens que nous choisissons peuvent atteindre nos objectifs et à quel prix ils le peuvent. Elle établit que la prohibition ne peut pas atteindre son but déclaré d'empêcher la consommation et les objectifs sociaux connexes — et ne peut jamais le faire.

En fait, dans le cas des drogues et de l'alcool, le moyen de la prohibition accroît tout simplement les problèmes que la prohibition est censée résoudre. Plus la prohibition est imposée de manière violente, plus les choses s'aggravent. En outre, elle crée de nouveaux problèmes et est extrêmement coûteuse en termes des types de ressources (juges, procureurs et sécurité) qui sont alloués au service de la prohibition. On constate un accroissement des crimes contre la propriété et de la violence, et une baisse du respect pour le droit et l'ordre. Des milliers de gens meurent chaque jour à cause de la prohibition.

Finalement, en l'absence de la prohibition, le marché libre et la société libre offrent des moyens d'aider à résoudre les problèmes que la prohibition était destinée à résoudre. La légalisation est une proposition qui profite à tout le monde et je sens que, idéologiquement, la société avance dans notre direction.

Grégoire Canlorbe : Murray Rothbard passe pour l'un des auteurs les plus iconoclastes de l'École Autrichienne, en raison de son idéal anarcho-capitaliste, de son soutien inconditionné au principe de l'apriorisme méthodologique, de son hostilité aux réserves fractionnaires, de sa négation de l'existence des monopoles sur un marché libre, et enfin de sa récusation du paradigme Hayékien-Kirznérien, au motif que celui-ci met l'accent sur la connaissance et la découverte bien plus que sur les actions et les choix « praxéologiques ».

Quel regard portez-vous sur l'œuvre de Rothbard ? Vous paraît-elle à la hauteur des contributions de Hayek en termes de perspicacité ?

Mark Thornton : Je pense très certainement que Rothbard est « à la hauteur » de Hayek. Les contributions de Rothbard à l'économie, à l'histoire et à la philosophie sont révolutionnaires. Les deux hommes étaient incroyablement brillants et des intellectuels multidimensionnels perspicaces. Malgré leurs contributions immenses, tous les deux étaient marginalisés dans le milieu académique.

Le Prix Nobel a certes été décerné à Hayek mais il n'enseignait pas, à l'Université de Chicago, dans le département d'économie. Le génie de Rothbard a été clairement reconnu par les libertariens modernes, mais pas par les universitaires. La carrière de Ludwig von Mises était très similaire. Ceci devrait amener à mettre en doute l'efficacité de l'université *mainstream* dans l'esprit de chacun.

Je peux certainement dire que je ne me suis pas montré à la hauteur des contributions de ces trois hommes, mais il n'y a pas de manière scientifique de classer l'un d'eux au-dessus des autres. Cela doit rester une affaire d'opinion et de fantaisie. Une partie de la mission du Mises Institute est d'aider les grands intellectuels de l'École Autrichienne et de la philosophie politique libertarienne à « passer entre les mailles du filet » de l'Université.

Grégoire Canlorbe : Il n'est pas rare d'entendre dire que Rothbard avait un jugement pratique extrêmement mauvais quand il s'agissait de politique. Souscrivez-vous à cette critique ? Selon vous, quel candidat Murray Rothbard aurait-il soutenu dans la présente élection ?

Mark Thornton : Il est très commun d'entendre des critiques variées de Rothbard, mais je ne pense pas que la moindre d'entre elles soit valide. Ce sont largement des figures mineures ou des non-figures qui essayent de voler une partie du rayonnement de Rothbard.

La politique était un hobby sérieux pour Rothbard. Il croyait au fait de nouer des alliances avec les autres groupes non-libertariens sur un motif ou des motifs de convergence. C'était pour lui une manière d'attirer l'attention du public sur les solutions libertariennes. Les alliances ne duraient pas, mais que pouvez-vous sérieusement reprocher à quelqu'un qui est largement reconnu pour avoir fondé le mouvement libertarien que nous voyons dans le monde d'aujourd'hui ? Ce sont les penseurs de moindre envergure qui forment ce reproche envers Rothbard et ils ont clairement tort.

Je ne pense pas qu'il y ait la moindre question qui aurait enthousiasmé Murray dans cette élection aux États-Unis et qu'il serait un « soutien » de Donald Trump. Trump a exposé un vaste courant sous-jacent de ressentiment de la part des Américains moyens qui ont souffert des interventions du gouvernement, des accords du capitalisme de connivence, et eux et leurs idées ont été supprimés du débat public par les Marxistes culturels. Quand je déclare que Murray soutiendrait Trump, je pointe le fait qu'il consacrerait l'essentiel de ses efforts à *attaquer* Trump pour certaines de ses mauvaises idées, telles que le protectionnisme, et à présenter les opposants de Trump comme encore pires.

Grégoire Canlorbe : Pourriez-vous nous rappeler les contributions précoces de Richard Cantillon en théorie de l'entrepreneuriat — et comment la distinction conceptuelle entre les profits respectifs des capitalistes et des entrepreneurs fut perpétuée et enrichie à travers la tradition Autrichienne ?

Diriez-vous que le système des banques centrales privilégie les rentiers au détriment des entrepreneurs et de leurs employés ?

Mark Thornton : Cantillon a montré en quoi les entrepreneurs étaient les chauffeurs du capitalisme. Les entrepreneurs conduisent l'économie partout où les consommateurs désirent d'aller. Le processus est « régulé » parce que les entrepreneurs engrangent des profits (et des pertes) incertains. Le capitaliste qui finance les entrepreneurs touche un intérêt.

Cependant, Cantillon a aussi montré que les deux rôles étaient confondus en ce sens que les entrepreneurs pouvaient se financer eux-mêmes — ou se financer à terme — et devenir riches une fois qu'ils avaient remboursés leurs prêts ; et que les capitalistes étaient eux aussi des preneurs de risques et devaient agir de manière entrepreneuriale — à moins de faire faillite en octroyant de mauvais prêts. Cette distinction entre les entrepreneurs récoltant des profits et des pertes et les capitalistes touchant un intérêt est aussi vraie pour la théorie Autrichienne moderne.

Je dirais très certainement que la banque centrale bénéficie à ceux qui vivent des revenus du capital et nuit aux travailleurs et, de fil en aiguille, à l'ensemble de l'économie au bénéfice des capitalistes de connivence. Au passage, un PDF de ma traduction de l'*Essai* de Cantillon est disponible.

Grégoire Canlorbe : Dans *Tariffs, Blockades, and Inflation: The Economics of the Civil War*, co-écrit avec Robert B. Eklelund Jr., vous appliquez les principes fondamentaux de la théorie économique Autrichienne et de la théorie du choix public pour illuminer certaines des causes et des conséquences centrales de la Guerre de Sécession, introduisant en particulier un nouveau concept : « l'Effet Rhett Butler. » Comment résumez-vous les lignes de force de votre perspective iconoclaste ?

Mark Thornton : La Guerre de Sécession est devenue un instrument de contrôle pour les Marxistes culturels dans les médias *mainstream*, plutôt qu'un sujet sérieux d'investigation scientifique. Quand j'étais à l'Université, nous étudions toutes les *causes* de la sécession et de la guerre, désormais tout se réduit au racisme et à l'esclavage. L'aboutissement de la guerre est désormais pensé comme une simple affaire de « puissance » et de légitimité morale — et de la part de l'Union seulement.

Nous montrons que l'explication conventionnelle de l'aboutissement de la guerre est incorrecte. L'Effet Rhett Butler fait partie de notre explication. Cela a commencé comme une note de bas de page dans ma dissertation sur

l'Économie de la Prohibition. Avec la guerre contre la drogue, les trafiquants sont encouragés à faire passer les drogues les plus puissantes possibles afin d'éviter toute détection. Avec le blocus de l'Union vis-à-vis des États Confédérés, les trafiquants étaient encouragés à faire passer les biens ayant le plus de valeur par rapport à leur poids et leur taille.

Ceci signifiait que les trafiquants faisaient passer du bœuf séché plutôt que du blé, mais cela signifiait aussi qu'ils faisaient entrer des produits de luxe tels que des parfums et du champagne, plutôt que des denrées de première nécessité, ce qui contribuait à démoraliser les Sudistes affamés.

Grégoire Canlorbe : Il est parfois argué qu'une cause commune de guerres internes au fil de l'histoire consiste en un degré excessif d'hétérogénéité culturelle sur un territoire donné.

Ainsi que Herbert Spencer l'exprime dans ses *Principes de Sociologie*, « La vie sociale étant une vie de coopération, elle suppose non seulement une nature émotionnelle tournée vers la coopération, mais aussi une intelligence qui perçoit les avantages de la coopération et peut réguler les actions pour la mettre en œuvre... Au-delà de l'adaptation des individus, la cohésion sociale exige une grande homogénéité de nature entre eux. Toutes choses égales par ailleurs, les facilités de coopération sont proportionnées à l'intensité du sentiment d'amitié et ce sentiment est bloqué par tout ce qui empêche les hommes de se comporter de la même manière dans les mêmes conditions... En l'absence de ressemblances importantes, les agrégats politiques deviennent instables et ne peuvent être maintenus sans une coercition qui un jour ou l'autre finira par échouer... Quand le processus de dissolution va très loin, on retourne à une société qui rappelle les conditions primitives où de petits groupes prédateurs combattent de petits groupes du même type. »

Comment évalueriez-vous cette analyse d'un point de vue praxéologique ?

Mark Thornton : Mises établit un point similaire. Il reconnaît qu'il y a un niveau minimal d'homogénéité nécessaire pour avoir une société stable. Par exemple, il conclut que les individus dans une nation donnée doivent parler la même langue (ou les mêmes langues) ou partager une histoire et des mœurs communes.

S'il y a trop de diversité parmi les individus alors ils devraient être libres de faire sécession en fonction de leurs liens communs, si possible. S'ils ne sont pas libres de faire sécession, alors il y aura une tendance politique à ce que le

groupe majoritaire le plus large et puissant agisse de manière punitive envers le groupe minoritaire le plus petit.

Nous voyons ceci dans l'Amérique Coloniale où de nombreux migrants Européens, pour payer leurs frais de passage, devenaient esclaves et regagnaient finalement leur liberté, mais les Africains étaient réduits en esclavage à vie.

Grégoire Canlorbe : L'index des gratte-ciels, créé par l'économiste Andrew Lawrence, montre une corrélation entre la construction des immeubles les plus hauts du monde et le cycle des affaires. L'une de vos contributions les plus décisives à la théorie Autrichienne du cycle économique a été d'examiner la relation générale entre le cycle des affaires et la construction des immeubles en rapport avec les « effets Cantillon » dans le cycle des gratte-ciels. Pourriez-vous nous rappeler votre théorie ?

Mark Thornton : L'Index des Gratte-Ciels offre une opportunité de regarder à l'intérieur du cycle économique à l'œuvre. Des taux d'intérêt artificiellement bas stimulent la demande pour les terrains, en particulier dans les quartiers d'affaires centraux. Des prix fonciers élevés créent une incitation à construire de plus hauts immeubles, et de plus hauts immeubles requièrent de nouvelles technologies dans les systèmes de construction, tels que la climatisation, la plomberie et les ascenseurs, ainsi que de nouvelles technologies de construction telles que les grues de levage et les pompes à béton. De tels processus imprègnent l'ensemble de l'économie, et non seulement les gratte-ciels. De cette manière, nous voyons comment la politique de la banque centrale peut avoir des effets négatifs généralisés dans le secteur de la construction ainsi que dans l'économie.

Je suis actuellement en train de travailler sur un nouveau livre sur le thème des gratte-ciels et du cycle économique. L'aspect amusant est que les immeubles les plus hauts du monde ont correctement « prédit » toutes les crises économiques importantes pendant plus d'un siècle. Le prochain immeuble à battre le record de hauteur pourrait bien être en construction aujourd'hui.

Grégoire Canlorbe : Vous suggérez que Richard Cantillon était l'influence la plus plausible d'Adam Smith dans ses trois évocations de la main invisible. Pourriez-vous mettre en lumière la connexion textuelle entre l'*Essai* de Cantillon et la « main invisible » d'Adam Smith à l'appui de votre

thèse ? Qu'implique cette découverte quand il s'agit d'élucider le sens propre de cette métaphore ?

Mark Thornton : Smith a utilisé l'expression trois fois. La première fois était pour arguer contre les forces spirituelles, en cela que le tonnerre n'était pas un signe que les dieux étaient en colère ; et cela a été écrit avant que Smith ne lise Cantillon.

Le second usage dans la *Théorie des Sentiments Moraux* est très analogue au modèle des terres isolées de Cantillon, où celui ci démontre que le propriétaire d'un vaste domaine ne peut réellement en tirer profit que s'il emploie et rémunère un large nombre d'employés, de fermiers et d'artisans.

Le troisième usage de Smith dans la *Richesse des Nations* peut également se mettre en parallèle avec le modèle économique de Cantillon, qui montre qu'il y a une volonté inhérente aux entrepreneurs de tirer le maximum de leurs ressources, et cela sert aussi les intérêts des consommateurs. Cantillon démontre que les entrepreneurs, les taux de salaire et les échanges commerciaux sont bien régulés, un terme qu'il utilise tout au long de son essai, et il n'entend pas par là régulation étatique, mais bien plutôt autorégulation.

Grégoire Canlorbe : La devise de Mises, que vous avez fait vôtre, était cette citation de Virgile : « Ne succombe pas au mal mais lutte encore plus courageusement contre lui. » Vous savez probablement ce que Machiavel a répondu à cela incidemment.

Comme il l'écrit dans *Le Prince*, « Il y a si loin de la manière dont on vit à celle dont on devrait vivre, qu'en n'étudiant que cette dernière on apprend plutôt à se ruiner qu'à se conserver ; et celui qui veut en tout et partout se montrer homme de bien ne peut manquer de périr au milieu de tant de méchants. »

Quelle serait votre contre-attaque en défense du mantra Misésien ?

Mark Thornton : J'admets que vivre selon cette devise est une tâche exigeante. Cela s'accompagne d'un coût élevé dans ce monde. Il est bien plus facile de choisir le côté obscur, ou simplement d'ignorer notre obligation sociale de promouvoir une société libre. Les personnes qui empruntent cet autre chemin en profitent matériellement et gagnent un plus grand prestige. J'admets aussi qu'il y a « tant de méchants » dans le monde, mais au moins je n'ai pas été pris pour cible par les Nazis et les Communistes comme Mises l'a été.

Grégoire Canlorbe : Merci pour votre temps et vos enseignements. Aimerez-vous ajouter quoi que ce soit ?

Mark Thornton : J'encourage vos lecteurs à visiter le site du Mises Institute et à souscrire à sa liste d'e-mailing. Le Mises abrite le monde de l'économie Autrichienne et de la théorie politique libertarienne, et tout ce qu'il propose est en libre accès. Nous avons aussi une page Facebook et un compte Twitter actif. @Mises @DrMarkThornton

Traduit de l'anglais vers le français par Thibaut André, Grégoire Canlorbe et Élombo Ékane.

Le meilleur du meilleur

des citations de Frédéric Bastiat

Sélection effectuée à partir de *Frédéric de A à Z : les meilleures citations de Frédéric Bastiat classées par thèmes* (Institut Coppet, juin 2016)

COMMERCE INTERNATIONAL — *La différence des coûts de production dans l'échange international* : « — Si l'on vous dit : Les terres de Crimée n'ont pas de valeur et ne paient pas de taxes. Répondez : Le profit est pour nous qui achetons du blé exempt de ces charges. — Si l'on vous dit : Les serfs de Pologne travaillent sans salaire. Répondez : Le malheur est pour eux et le profit pour nous, puisque leur travail est déduit du prix du blé que leurs maîtres nous vendent. » IV, p.254

CYCLES ÉCONOMIQUES — *À une première phase d'abondance anormale des capitaux succède un resserrement du crédit et une crise* : « Sans doute, les quatre époques des grandes crises, semblables à celles dont nous sommes témoins aujourd'hui, sont celles où le mal se manifeste ; mais les trois époques de prospérité *anormale* sont celles où il se prépare. Dans celles-ci, l'énorme épargne, que le pays réalise dans l'achat des subsistances, accumule des capitaux considérables dans les banques et aux mains des classes industrielles. Ces capitaux ne trouvent pas immédiatement un emploi profitable. De là un agiotage effréné, un téméraire esprit d'entreprise ; opérations lointaines et hasardeuses, chemins de fer, usines, tout se développe sur une échelle immense, et comme si l'état de choses actuel devait toujours durer. Mais les époques de cherté surviennent, et alors il se trouve qu'une grande partie du capital national a été aussi certainement englouti que si on l'eût jeté dans la mer. » II, p.56-57

DÉFICIT — *Pourquoi y a-t-il un déficit permanent* : « Pourquoi nos finances sont-elles dérangées ? » — « Parce que, pour les Représentants, il n'y a rien de plus facile que de voter une Dépense, et rien de plus difficile que de voter une

Recette. » « J'en sais encore une raison. » « Tout le monde veut vivre aux dépens de l'État, et on oublie que l'État vit aux dépens de tout le monde. » » V, p.447

DÉPENSES PUBLIQUES — *Compatibilité avec la liberté* : « *Lourd budget et liberté* sont incompatibles. » IV, p.153

DÉPENSES PUBLIQUES — *On ne peut pas les diminuer sans heurter certains intérêts* : « L'idée de réaliser des économies sans froisser personne implique contradiction. » V, p.440

ÉDUCATION — *Contre le monopole de l'enseignement* : « Le plus pressé, ce n'est pas que l'État enseigne, mais qu'il laisse enseigner. Tous les monopoles sont détestables, mais le pire de tous, c'est le monopole de l'enseignement. » V, p.93

ÉTAT — *Ce que veut dire la gratuité de l'État* : « On parle beaucoup, depuis la République, de crédit *gratuit*, d'instruction *gratuite*. Mais il est clair qu'on enveloppe un grossier sophisme dans ce mot. Est-ce que l'État peut faire que l'instruction se répande, comme la lumière du jour, sans qu'il en coûte aucun effort à personne ? Est-ce qu'il peut couvrir la France d'institutions et de professeurs qui ne se fassent pas payer de manière ou d'autre ? Tout ce que l'État peut faire, c'est ceci : au lieu de laisser chacun réclamer et rémunérer volontairement ce genre de services, l'État peut arracher, par l'impôt, cette rémunération aux citoyens, et leur faire distribuer ensuite l'instruction de son choix, sans exiger d'eux une seconde rémunération. En ce cas, ceux qui n'apprennent pas payent pour ceux qui apprennent, ceux qui apprennent peu pour ceux qui apprennent beaucoup, ceux qui se destinent aux travaux manuels pour ceux qui embrasseront les carrières libérales. C'est le Communisme appliqué à une branche de l'activité humaine. Sous ce régime, que je n'ai pas à juger ici, on pourra dire, on devra dire : *l'instruction est commune*, mais il serait ridicule de dire : *l'instruction est gratuite*. Gratuite ! oui, pour quelques-uns de ceux qui la reçoivent, mais non pour ceux qui la payent, sinon au professeur, du moins au percepteur. » VI, p.295 — « Il n'est rien que l'État ne puisse donner *gratuitement* à ce compte ; et si ce mot n'était pas une mystification, ce n'est pas seulement l'instruction *gratuite* qu'il faudrait demander à l'État, mais la nourriture *gratuite*, le vêtement *gratuit*, le vivre et le couvert *gratuits*, etc. Qu'on y prenne garde. Le peuple en est presque là ; du moins il ne manque pas de gens qui demandent en son nom le crédit *gratuit*, les instruments de travail *gratuits*, etc., etc. Dupes d'un mot, nous avons fait un pas dans le Communisme ; quelle raison avons-nous de n'en pas faire un

second, puis un troisième, jusqu'à ce que toute liberté, toute propriété, toute justice y aient passé ? Dira-t-on que l'instruction est si universellement nécessaire qu'on peut, en sa faveur, faire fléchir le droit et les principes ? Mais quoi ! est-ce que l'alimentation n'est pas plus nécessaire encore ? *Primo vivere, deinde philosophari*, dira le peuple, et je ne sais en vérité ce qu'on aura à lui répondre. » VI, p.295-296

ÉTAT — *Le problème de la France est qu'il y a trop d'État* : « Ce pays est trop gouverné, voilà le mal. Le remède est qu'il apprenne à se gouverner lui-même, qu'il apprenne à faire la distinction entre les attributions essentielles de l'État et celles qu'il a usurpées, à nos frais, sur l'activité privée. Tout le problème est là. » V, p.487-488

ÉTAT — *S'il veut tout faire les finances publiques seront dans le rouge* : « Les finances publiques ne tarderont pas d'arriver à un complet désarroi. Comment pourrait-il en être autrement quand l'État est chargé de fournir tout à tous ? Le peuple sera écrasé d'impôts, on fera emprunt sur emprunt ; après avoir épuisé le présent, on dévorera l'avenir. » IV, p.313

ÉTAT — *Son intervention permanente trouble toute activité économique* : « Je vous avoue que l'avenir m'inquiète beaucoup. Comment l'industrie pourra-t-elle reprendre, quand il est admis en principe que le domaine des décrets est illimité ? Quand chaque minute, un décret sur les salaires, sur les heures de travail, sur le prix des choses, etc., peut déranger toutes les combinaisons ? » VII, p.382

ÉTAT — *L'intervention de l'État perturbe le signal des prix* : « Sous le régime de la liberté, le résultat est là qui avertit à chaque instant si l'on fait ou non fausse route. Mais quand l'État s'en mêle, c'est tout différent ; car quoiqu'il ne puisse pas changer le résultat général et faire que la perte soit bénéfice, il peut fort bien altérer les résultats partiels et faire que les pertes de l'un retombent sur l'autre. Il peut, par des taxes plus ou moins déguisées, rendre une industrie lucrative aux dépens de la communauté, attirer vers elle l'activité des citoyens, par un déplorable déplacement du capital. » II, p.33-34

ÉTAT — *Il pourrait être efficace dans la police et la justice, s'il ne s'occupait pas de mille préoccupations accessoires* : « Je ne suis pas un profond jurisconsulte, mais je crois véritablement que si le gouvernement était renfermé dans les limites dont je parle, et que toute la force de son intelligence, de sa capacité fût dirigée sur ce point-là : améliorer les conditions de sécurité des hommes, je crois qu'on pourrait faire dans cette carrière des progrès immenses. » V, p.492

FONCTIONNAIRES — *Plus il y en a, plus la liberté est compromise* : « On ne peut multiplier les fonctionnaires sans multiplier les fonctions. Ce serait trop criant. Or, multiplier les fonctions, c'est multiplier les atteintes à la liberté. » II, p.478

FONCTIONNAIRES — *Tout ce qui devient à leur charge ne progresse plus* : « Tout ce qui est tombé dans le domaine du fonctionnarisme est à peu près stationnaire ; il est douteux qu'on enseigne mieux aujourd'hui que du temps de François I^{er} ; et je ne pense pas que personne s'avise de comparer l'activité des bureaux ministériels à celle d'une manufacture. » VI, p.549

GUERRE — *Tempérament belliciste des journalistes* : « De toutes les classes d'hommes, la plus belliqueuse c'est certainement celle des journalistes. Ils ont le bonheur de ne laisser sur le champ de bataille ni leurs jambes, ni leurs bras ; c'est le paysan qui est la *chair à canon*, et quant à eux, ils ne contribuent aux frais de la guerre qu'autant que leur coûtent une fiole d'encre et une main de papier. Il est si commode d'exciter les armées, de les faire manœuvrer, de critiquer les généraux, de montrer le plus ardent patriotisme, la bravoure la plus héroïque, et tout cela du fond de son cabinet, au coin d'un bon feu ! » II, p.198

IMPÉRIALISME — *Il est mauvais d'imposer des choses par la force à d'autres peuples* : « Et puis, comment se fait-il qu'il n'y ait pas assez d'impartialité, au fond de notre conscience nationale, pour comprendre combien nos prétentions à imposer une idée, par la force, blessent au cœur nos frères du dehors ? Quoi ! nous, le peuple le plus susceptible de l'Europe ; nous, qui, avec raison, ne souffririons pas l'intervention d'un régiment anglais, fût-ce pour venir ériger sur le sol de la patrie la statue de la liberté, et nous enseigner la perfection sociale elle-même ; quand tous, jusqu'aux vieux débris de Coblentz, nous sommes d'accord sur ce point qu'il faudrait nous unir pour briser la main étrangère qui viendrait, armée, s'immiscer dans nos tristes débats, c'est nous qui avons toujours sur les lèvres ce mot irritant : prépondérance ; et nous ne savons montrer la liberté à nos frères, qu'une épée au poing tournée vers leur poitrine ! Comment en sommes-nous venus à nous imaginer que le cœur humain n'est pas partout le même ; qu'il n'a pas partout la même fierté, la même horreur de la dépendance ? » V, p.451-452

IMPORTATIONS — *Peu importe si l'étranger nous « inonde » de produits* : « Supposez, si cela vous amuse, que l'étranger nous inonde de toutes sortes de marchandises utiles, sans nous rien demander ; que nos importations sont

infinies et nos exportations *nulles*, je vous défie de me prouver que nous en serons plus pauvres. » IV, p.57

IMPÔTS — *Au-delà d'un certain niveau d'imposition, augmenter les impôts provoque une baisse des recettes* : « Si un impôt est graduellement et indéfiniment élevé, par cela même qu'à chaque degré d'élévation il restreint un peu plus la consommation ou la matière imposable, un moment arrive nécessairement où la moindre addition à la taxe diminue la recette. » II, p.189 — « On se rappelle que la taxe s'élevant sans cesse, et la consommation diminuant à mesure, il arriva un moment où, en ajoutant 5 p. % au taux de l'impôt, on eut 5 p. % de moins de recette. » II, p.225

IMPÔTS — *Conséquence de l'excès d'impôts* : « Un tel impôt serait de la confiscation, et voyez les conséquences. Si, en fait, toute propriété était confisquée à mesure qu'elle se forme, qui est-ce qui se donnerait la peine de créer de la propriété ? On ne travaille pas seulement pour vivre au jour le jour. Parmi les stimulants du travail, le plus puissant peut-être, c'est l'espoir d'acquérir quelque chose pour ses vieux jours, d'établir ses enfants, d'améliorer le sort de sa famille. Mais si vous arrangez votre système financier de telle sorte que toute propriété soit confisquée à mesure de sa formation, alors, nul n'étant intéressé ni au travail ni à l'épargne, le capital ne se formera pas ; il décroîtra avec rapidité, si même il ne déserte pas subitement à l'étranger ; et, alors, que deviendra le sort de cette classe même que vous aurez voulu soulager ? » II, p.475

IMPÔTS — *Diminuer les impôts est la première exigence* : « Diminuer les impôts (ce qui ne veut pas toujours dire diminuer les recettes), voilà donc la première moitié du programme financier républicain. » V, p.438

IMPÔTS — *La liberté n'existe plus quand le peuple est surtaxé* : « Mais la question est précisément de savoir si un peuple surtaxé peut être libre, s'il n'y a pas incompatibilité radicale entre la liberté et l'exagération de l'impôt. Or, j'affirme que cette incompatibilité est radicale. » II, p.477

IMPÔTS — *On ne peut pas réclamer beaucoup de l'État, et croire qu'il suffira de taxer les riches* : « Imposer à l'État des attributions exorbitantes, et persuader qu'il pourra y faire face avec l'argent prélevé sur le *superflu* des riches, c'est donner au public une vaine espérance. » V, p.416 — « Mais lorsque l'État soutire à la nation le quart, le tiers, la moitié de ses revenus, il est réduit à agir de ruse, à multiplier les sources de recettes, à inventer les taxes les plus bizarres, et en même temps les plus vexatoires. Il fait en sorte que la taxe se

confonde avec le prix des choses, afin que le contribuable la paye sans s'en douter. De là les impôts de consommation, si funestes aux libres mouvements de l'industrie. Or quiconque s'est occupé de finances sait bien que ce genre d'impôt n'est productif qu'à la condition de frapper les objets de la consommation la plus générale. On a beau fonder des espérances sur les taxes somptuaires, je les appelle de tous mes vœux par des motifs d'équité, mais elles ne peuvent jamais apporter qu'un faible contingent à un gros budget. Le peuple se ferait donc complètement illusion s'il pensait qu'il est possible, même au gouvernement le plus populaire, d'aggraver les dépenses publiques, déjà si lourdes, et en même temps de les mettre exclusivement à la charge de la classe riche. » II, p.475-476

LIBERTÉ — *Il est temps de l'essayer* : « On a essayé tant de choses, quand est-ce donc qu'on essayera la plus simple de toutes : la Liberté ? La liberté de tous les actes qui ne blessent pas la justice ; la liberté de vivre, de se développer, de se perfectionner ; le libre exercice des facultés ; le libre échange des services. » VI, p.125

LIBERTÉ — *Il faut la conserver, sans quoi tout disparaît* : « Malheur donc aux peuples qui ne savent pas limiter la sphère d'action de l'État. Liberté, activité privée, richesse, bien-être, indépendance, dignité, tout y passera. » IV, p.141

LIBERTÉ — *C'est le dada de Bastiat* : « Nous avons tous une idée chérie, un dada, en style shandyen. Mon idée chérie, pourquoi ne l'avouerais-je pas ? c'est la LIBERTÉ. » V, p.431

LIBERTÉ — *Elle est la cause du peuple* : « La liberté commerciale, comme les autres, est la cause du peuple. » II, p.132

LIBERTÉ — *Pas de milieu entre liberté et non-liberté* : « Entre Liberté et Contrainte je ne vois pas de milieu. » V, p.61

LIBERTÉ — *Il faut la fixer comme principe de la politique intérieure* : « Il ne nous reste qu'à proclamer, comme principe de notre politique intérieure, LA LIBERTÉ, la liberté des arts, des sciences, de l'agriculture, de l'industrie, du travail, de l'échange, de la presse, de l'enseignement ; car la liberté est le seul système compatible avec un budget réduit. Il faut de l'argent à l'État pour réglementer et opprimer. Point d'argent, point de réglementation. » V, p.465

LIBERTÉ — *Problème : la France est trop habituée à être beaucoup gouvernée* : « Nous sommes dans un pays habitué à être tellement gouverné qu'on ne peut

s'imaginer qu'il puisse y avoir un peu d'ordre et de sécurité avec moins de réglementation. » V, p.489

LIBRE-ÉCHANGE — *Si l'étranger paie moins d'impôts que nous, c'est une raison de plus d'ouvrir en grand nos frontières :* « Mais je vais bien plus loin : je dis que, plus nos impôts sont lourds, plus nous devons nous empresser d'ouvrir nos ports et nos frontières à l'étranger moins grevé que nous. Et pourquoi ? Pour lui repasser une plus grande partie de notre fardeau. N'est-ce point un axiome incontestable en économie politique, que les impôts, à la longue, retombent sur le consommateur ? Plus donc nos échanges seront multipliés, plus les consommateurs étrangers nous rembourseront de taxes incorporées dans les produits que nous leur vendrons. » IV, p.51

LOI — *Elle est spoliatrice quand elle prend aux uns pour donner aux autres :* « Comment reconnaître la spoliation ? C'est bien simple. Il faut examiner si la Loi prend aux uns ce qui leur appartient pour donner aux autres ce qui ne leur appartient pas. Il faut examiner si la Loi accomplit, au profit d'un citoyen et au détriment des autres, un acte que ce citoyen ne pourrait accomplir lui-même sans crime. » IV, p.354

LOI — *L'inflation législative désordonnée empêche d'entreprendre :* « Quel est en ce moment le hardi spéculateur qui oserait monter une usine ou se livrer à une entreprise ? Hier on décrète qu'il ne sera permis de travailler que pendant un nombre d'heure déterminé. Aujourd'hui on décrète que le salaire de tel genre de travail sera fixé ; qui peut prévoir le décret de demain, celui d'après-demain, ceux des jours suivants ? Une fois que le législateur se place à cette distance incommensurable des autres hommes ; qu'il croit, en toute conscience, pouvoir disposer de leur temps, de leur travail, de leurs transactions, toutes choses qui sont des *Propriétés*, quel homme, sur la surface du pays, a la moindre connaissance de la position forcée où la Loi le placera demain, lui et sa profession ? Et, dans de telles conditions, qui peut et veut rien entreprendre ? » IV, p.287

OPINION — *L'objectif doit être de changer l'opinion publique :* « Non, non, l'obstacle n'est pas au ministère, c'est tout au plus là qu'il se résume. Pour modifier la pensée ministérielle, il faut modifier la pensée parlementaire ; et pour changer la pensée parlementaire, il faut changer la pensée électorale ; et pour réformer la pensée électorale, il faut réformer l'opinion publique. » VII, p.37

POLITIQUE — *Difficulté de convaincre en politique* : « Bon Dieu ! que de peine à prouver, en économie politique, que deux et deux font quatre ; et, si vous y parvenez, on s'écrie : « c'est si clair, que c'en est ennuyeux. » — Puis on vote comme si vous n'aviez rien prouvé du tout. » V, p.347

POLITIQUE ÉTRANGÈRE — *Principes sur la politique étrangère* : « En abordant notre politique extérieure, je commencerai par établir nettement ces deux propositions, hors desquelles, j'ose le dire, il n'y a pas de salut. 1° Le développement de la force brutale n'est pas nécessaire et est nuisible à l'influence de la France. 2° Le développement de la force brutale n'est pas nécessaire et est nuisible à notre sécurité extérieure ou intérieure. De ces deux propositions, il en sort, comme conséquence, une troisième, et c'est celle-ci : Il faut désarmer sur terre et sur mer, et cela au plus tôt. » V, p.449

POLITIQUE ÉTRANGÈRE — *Ce que le gouvernement devrait dire à son propos* : « Oui, chacun chez soi, chacun pour soi, autant qu'il s'agit de force brutale. Ce n'est pas à dire que les liens des peuples seront brisés. Ayons avec tous des relations philosophiques, scientifiques, artistiques, littéraires, commerciales. C'est par là que l'humanité s'éclaire et progresse. Mais des rapports à coups de sabre et de fusil, je n'en veux pas. Parce que des familles parfaitement unies ne vont pas les unes chez les autres à *main armée*, dire qu'elles se conduisent sur la maxime *chacun chez soi*, c'est un étrange abus de mots. D'ailleurs, que dirions-nous si, pour terminer nos dissensions, lord Palmerston nous envoyait des régiments anglais ? Le rouge de l'indignation ne nous monterait-il pas au front ? Comment donc refusons-nous de croire que les autres peuples chérissent aussi leur dignité et leur indépendance ? » V, p.467

REDISTRIBUTION DES RICHESSES — *C'est du communisme* : « Mais le Communisme revêt une troisième forme. Faire intervenir l'État, lui donner pour mission de pondérer les profits et d'équilibrer les fortunes, en prenant aux uns, sans consentement, pour donner aux autres, sans rétribution, le charger de réaliser l'œuvre du nivellement par voie de spoliation, assurément c'est bien là du Communisme. Les procédés employés par l'État, dans ce but, non plus que les beaux noms dont on décore cette pensée, n'y font rien. Qu'il en poursuive la réalisation par des moyens directs ou indirects, par la restriction ou par l'impôt, par les tarifs ou par le Droit au travail ; qu'il la place sous l'invocation de l'égalité, de la solidarité, de la fraternité, cela ne change pas la nature des choses ; le pillage des propriétés n'en est pas moins du pillage parce qu'il s'accomplit avec régularité, avec ordre, systématiquement et par l'action de la loi. » IV, p.515-516

REDISTRIBUTION DES RICHESSES — *C'est la chimère du jour* : « La chimère du jour est d'enrichir toutes les classes aux dépens les unes des autres. » IV, p.355

REDISTRIBUTION DES RICHESSES — *Ces schémas sont oppressifs et gaspillent les richesses* : « La loi, qui restreint le travail et les jouissances de tous au profit de quelques-uns, est une loi oppressive. Elle prend une certaine somme dans la poche de Jean pour la mettre dans la poche de Jacques, avec perte définitive d'une somme égale pour la communauté. » II, p.70

REDISTRIBUTION DES RICHESSES — *Cycle infernal de l'intervention de l'État dans les fortunes individuelles* : « Aujourd'hui qu'on a admis en principe que l'État est institué pour distribuer la richesse à tout le monde, il est naturel qu'on lui demande compte de cet engagement. Pour le tenir, il multiplie les taxes et fait plus de misères qu'il n'en guérit. Nouvelles exigences de la part du public, nouvelles taxes de la part de l'État, et nous ne pouvons que marcher de révolution en révolution. Mais s'il était bien entendu que l'État ne doit prendre aux travailleurs que ce qui est rigoureusement indispensable pour les garantir contre toute fraude et toute violence, je ne puis apercevoir de quel côté viendrait le désordre. » IV, p.309

RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE — *Le problème des mesures socialistes est qu'elles l'attaquent* : « Leur écueil naturel est dans le déplacement de la Responsabilité. Ce n'est jamais sans créer pour l'avenir de grands dangers et de grandes difficultés qu'on soustrait l'individu aux conséquences de ses propres actes. Le jour où tous les citoyens diraient : « Nous nous cotisons pour venir en aide à ceux qui ne peuvent travailler ou ne trouvent pas d'ouvrage », il serait à craindre qu'on ne vît se développer, à un point dangereux, le penchant naturel de l'homme vers l'inertie, et que bientôt les laborieux ne fussent réduits à être les dupes des paresseux. Les secours mutuels impliquent donc une mutuelle surveillance, sans laquelle le fonds des secours serait bientôt épuisé. » VI, p.459

SÉCURITÉ — *C'est le plus grand bien* : « Pour une nation, la Sécurité est le plus grand des biens. Si, pour l'acquérir, il faut mettre sur pied cent mille hommes et dépenser cent millions, je n'ai rien à dire. » V, p.340

SÉCURITÉ — *La France n'a rien à craindre si elle est fidele au libre-échange et à la non-intervention* : « Avec ces trois choses : libre-échange, non-intervention, attachement des citoyens pour les institutions du pays, une nation de 36 millions d'âmes n'est pas seulement invincible, elle est inattaquable. » II, p.308

SERVICES PUBLICS — *Par nature, ils sont inefficaces* : « Quels sont les modes d'activité humaine qui offrent le spectacle de la stagnation la plus complète ? Ne sont-ce pas précisément ceux qui sont confiés aux services publics ? Voyez l'enseignement. Il en est encore où il en était au moyen âge. Il n'est pas sorti de l'étude de deux langues mortes, étude si rationnelle autrefois, et si irrationnelle aujourd'hui. Non seulement on enseigne les mêmes choses, mais on les enseigne par les mêmes méthodes. Quelle industrie, excepté celle-là, en est restée où elle en était il y a cinq siècles ? » II, p.478

SOCIALISME. — *La France et le socialisme* : « Puissent-ils se préserver longtemps de cette peste du socialisme ! » I, p.88

SPOLIATION — *Entourée de beaux slogans, elle se développera dans le futur* : « Je le dis sincèrement : je crois que nous entrons dans une voie où, avec des formes fort douces, fort subtiles, fort ingénieuses, revêtues des beaux noms de solidarité et de fraternité, la spoliation va prendre des développements dont l'imagination ose à peine mesurer l'étendue. » IV, p.432

Victor Riqueti de Mirabeau et Pierre-Samuel Dupont de Nemours,
Dialogues physiocratiques sur l'Amérique, Paris, Classiques Garnier, 2015

Dans la riche pléiade des intellectuels libéraux français du passé, les Physiocrates ne jouissent pas de la meilleure des places. Dans l'ombre d'Adam Smith et de Turgot, ils figurent comme des précurseurs obscurs dont les principes avaient encore besoin d'être corrigés. Qu'on abandonne la lecture superficielle pour l'étude profonde de leurs écrits, on y trouvera cependant toute une science de l'ordre social et de la liberté individuelle, qui tient la comparaison avec les piliers du siècle, et possède même des mérites qui lui sont propres. Le caractère sectaire qu'on leur attribue, bien qu'en partie méritée, nuit aussi à leur reconnaissance. Les Physiocrates auraient été les élèves bornés d'une sorte de gourou, le médecin François Quesnay. La mise en balance des écrits des uns et des autres, la confrontation des principes qu'ils ont respectivement soutenus dans leurs publications particulières, nous éloigne assez vite d'une telle conclusion. « Plus on étudie les innombrables écrits du parti physiocratique, plus on remarque clairement les divergences essentielles qui existent entre ses membres » écrivait déjà August Oncken en introduction aux *Œuvres de Quesnay*. Mais ce travail, qui nécessite une vue d'ensemble et une analyse détaillée des idées de chacun des membres de l'école de Quesnay, n'est pas aisé. Rien n'est donc plus utile, pour redorer le blason de la Physiocratie, et pour la présenter comme une organisation ouverte, aux principes sans cesse en débat et en évolution, que l'édition récente de deux écrits inédits du marquis de Mirabeau et de Dupont de Nemours sur la déclaration des droits de Virginie de 1776.

Sous le titre de *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique* sont rassemblés deux manuscrits qui présentent deux opinions distinctes. Il s'agit d'abord des « Observations sur la déclaration des droits du bon peuple de Virginie portée le 1^{er} juin 1776 », composées par le marquis de Mirabeau, puis des « Remarques sur les observations qu'a faites M. de Mirabeau au sujet de la déclaration de droits publiée par l'État de Virginie » de Pierre-Samuel Dupont

de Nemours. Leur discussion roule sur bien des sujets essentiels dans la théorie physiocratique, notamment sur le despotisme légal, l'équilibre des pouvoirs et la liberté individuelle, et matérialise un débat sans cesse ouvert entre les disciples de François Quesnay. Sur chacun de ces points, les deux physiocrates font valoir leurs idées, en toute indépendance et en toute franchise — le texte n'étant pas destiné à la publication.

Ayant lu une traduction de la déclaration des droits adoptée en Virginie, Mirabeau la passe au crible de la critique physiocratique, y décelant « des principes que je croirais être dangereux et exagérés dans leurs conséquences, s'ils étaient posés comme base universelle des constitutions sociales. » (p.63) L'utilité même d'une déclaration des droits l'étonne, car les hommes ont ces droits et n'ont pas besoin de les déclarer. L'ère des tyrannies et des despotismes a duré si longtemps, dit-il, son impact a été si profond, que nos conceptions sont troublées et que nous sentons la nécessité d'une telle déclaration. Ce point remarqué, le marquis se lance alors dans une critique exhaustive, article par article, du texte américain. L'article premier affirme que « les hommes naissent également libres et indépendants », or pour Mirabeau, la proposition est bien présomptueuse : l'homme est un être faible, qui sent parfaitement sa dépendance dans son bas âge et dans sa vieillesse. (p.64-65) Avec l'article 2, « toute autorité appartient au peuple », nouvelle imprécision, soutient Mirabeau. « *Toute autorité appartient au peuple, et par conséquent émane de lui.* Mais qui est-il le peuple ? Est-ce un, deux, trois ou dix mille, ou tous ensemble, ce qui serait difficile si l'axiome *tot capita tot sensus* [autant de têtes, autant d'opinions] est vrai. » (p.70) Comme nous le verrons plus tard, Mirabeau pose dans son commentaire le problème de la démocratie et esquisse le thème, commun chez les libéraux, de la tyrannie de la majorité. Continuons cependant. Article 3, « les gouvernements sont institués pour le bien commun » : selon Mirabeau, les hommes n'ont pas institué la souveraineté, puisque c'est elle qui a institué les sociétés ; la proposition renverse donc selon lui l'ordre logique des phénomènes. (p.79) Article 4, aucun homme ne doit avoir de privilège héréditaire : qu'aucuns titres ne soient héréditaires, Mirabeau le veut bien, mais le postulat lui semble faux, car s'appeler Washington est un privilège héréditaire, provenir d'une famille au corps sain et solide en est un également, etc. (p.81) Article 5, « les trois puissances, la législative, l'exécutrice et la judiciaire, doivent être séparées et distinctes » : nouveau point de désaccord, qui est un classique de la doctrine politique des Physiocrates. Dans le discours de rentrée des assemblées économiques, Mirabeau a exprimé sa conviction avec beaucoup de force en condamnant les « philosophes entortillés et vagues, soi-disant politiques, [qui]

ont prêché au peuple je ne sais quelle liberté, l'opposition, les contrepoids respectifs, et tout le fatras d'intentions, d'attentions et de prétentions séditeuses dont le terme nécessaire est l'esclavage précurseur de l'anarchie ou celui qui la suit. » Selon lui, la dissolution du pouvoir est une suite de sa division : la protection des droits passe par la concentration de la force gouvernementale dans les mains d'une autorité unique. — Et à chaque article de la déclaration de Virginie, une opposition aussi marquée.

À la suite du texte de Mirabeau, qui synthétise ses principes opposés à ceux de la déclaration américaine, Dupont apporte des corrections littéraires et idéologiques : il reprend son ami sur ses phrases maladroitement ou fautive et le condamne quand celui-ci se met à défendre l'idée que l'autorité est co-proprétaire des terres, qu'il faudrait établir et maintenir l'uniformité religieuse, ou que la liberté absolue peut être une forme de tyrannie. Sous certaines réserves, on croit assister à la discussion cordiale, mais passionnée, entre deux libéralismes.

Le contexte de l'ouvrage, nécessairement daté, n'empêche d'ailleurs pas le propos général et l'opposition intellectuelle d'être porteuse d'un certain sens pour le lecteur d'aujourd'hui. Comme nous l'avons noté dès l'introduction, cette publication permet tout d'abord de rendre concrète l'opposition d'idées qui avait lieu constamment au sein de l'école physiocratique, entre des frères d'armes qui s'estimaient beaucoup, mais qui ne se sont jamais sentis obligés de joindre à leur amitié une contrainte d'union de pensée. En incitant à ne plus les considérer en bloc, elle permettra peut-être de mieux les comprendre et de les faire servir plus utilement à notre réflexion contemporaine.

Ce dialogue physiocratique, avec ses accents monarchiques et démocratiques, libéraux et conservateurs, illustre aussi son époque et y jette une grande lumière. À lire Mirabeau et Dupont de Nemours, on ressent toute la complexité de l'époque prérévolutionnaire, tiraillée entre la reconnaissance des défauts des anciens modèles et la méfiance face aux illusions des nouveaux. Si, de nos jours, la séduction qu'opèrent les principes consacrés par la révolution nous paraît si grande — de sorte que nous ne comprenons pas pourquoi nos aïeux ne les ont pas embrassés plus tôt, ni plus vite — il reste que le temps de déchirement qu'a été la Révolution, doit aussi sa fureur au manque de solidité qu'avaient alors les principes de la démocratie libérale, et aux formes rassurantes des structures de l'Ancien régime.

Nous aurions donc tort de rejeter comme passésistes et ineptes les voix qui s'élevèrent contre les institutions et les usages qui devaient bientôt ouvrir une

ère nouvelle de liberté et de prospérité. Car les formes anciennes et révolues de société politique, l'histoire a beau les avoir jugées irrémédiablement, il nous faut encore pouvoir comprendre ses raisons. Face aux nostalgiques des tyrannies anciennes, il nous faut encore pouvoir opposer l'exemple de leurs propres revers.

Il reste aussi que face à l'enjeu politique moderne, la critique que le siècle des Lumières fit de l'idéal démocratique peut nous servir.

Mirabeau exprime dans son commentaire sa crainte qu'une puissance législative détachée du pouvoir exécutif détenu par le Roi, ne soit incitée à sur-légiférer, pour prouver son utilité. « N'instituons point, écrit-il, une puissance législative qui voudrait nous tâter le pouls tous les matins, et nous donnerait sans cesse des alarmes, ne fut-ce que pour établir sa propre juridiction » (p.101) ; « il ne faut pas de corps législatif permanent, point de médecin ordonnant là où personne ne se plaint de maladie » (p.114)

À ce titre, Mirabeau ne refuse pas l'établissement d'une assemblée législative, mais souhaiterait la cantonner aux questions de *loi*, et non d'*ordre*. Tout ce qui est ordre devrait revenir au Roi et à son conseil. Les lois, elles, peuvent bien être réformées en suivant les volontés d'une assemblée ou obtenir son aval ; mais cela implique une activité assez rare de l'institution démocratique, car les lois n'ont pas à être modifiées tous les matins, et l'assemblée devrait plutôt, poursuit Mirabeau, être « convoquée à certaines périodes marquées par la loi nationale, ou, ce qui vaut mieux peut-être, seulement à la volonté du gouvernement, ou à la mutation de règne. » Car « un corps législatif toujours vivant, agissant et décidant, ne peut être que dangereux et fatal, directement usurpateur de la propriété publique » (p.115). Voilà assurément des avertissements qui, sans altérer notre fibre démocratique, ont de quoi interroger, et qui, au risque de faire passer pour de mauvais républicains, doivent aider à améliorer la république.

Luc Marco & Stefka Mihaylova, *Le débat sur l'organisation du travail en France. De la révolution à Louis Blanc (1791-1850)*, L'Harmattan, 2016

La décennie 1840 fut l'époque d'une transformation idéologique vive, dont la puissance ne sera reconnue qu'avec l'éclatement de la révolution de 1848 et le début d'essais politiques divers. Dans l'histoire du libéralisme, elle est

marquée par l'émergence de structures dédiées à la défense des principes de la liberté individuelle, comme la Société d'économie politique ou les éditions Guillaumin. Période de transformations idéologiques, elle voit aussi la substitution de l'idée d'organisation à l'idée de liberté. La brochure de Louis Blanc sur l'organisation du travail (1840), à laquelle Marco et Mihaylova consacrent une grande partie de leur livre, illustre cette mode naissante : avec neuf éditions en dix ans, elle peut bien être appelée, suivant leurs mots, l'« ouvrage économique français le plus vendu au dix-neuvième siècle » (p.7). Cette brochure, modeste en apparence, fit éclater un débat vigoureux sur la question de la liberté du travail. Pour revenir aux sources, dans le tumulte des débats contemporains sur le marché du travail, les auteurs nous proposent donc d'étudier l'idée d'organisation du travail dans la première moitié du XIX^e siècle, à travers le prisme du texte de Louis Blanc, vu comme catalyseur des critiques socialistes de la première moitié du siècle, et comme pièce centrale du débat des années 1840.

La brochure arriva en effet après une première phase de critiques envers le principe de la liberté du travail, qui s'était imposé en maître sur les ruines du système corporatif. Louis Blanc y soutient que le système de la concurrence, loin d'apporter la prospérité, cause la ruine ; qu'il est contraire aux intérêts du bas peuple, qu'il condamne à la mort, aussi bien qu'à ceux de la bourgeoisie, qu'il entraîne dans une lutte aux conséquences tout aussi funestes. Plus qu'un argumentaire, c'est une plainte contre la faiblesse des salaires et les conditions inhumaines du travail, et si Blanc a flatté les préjugés et les sentiments populaires, il n'a pas avancé la compréhension des mécanismes économiques. Ce défaut apparent lui était toutefois un précieux avantage : tout le zèle et la rigueur des économistes s'en trouvaient inutiles, car sur le terrain des arguments, il n'offrait pas de prise. Sa recommandation principale, celle d'ouvrir des ateliers nationaux aux frais de l'État, heurtait les principes les plus sommaires de l'économie politique ; mais en tant qu'utopie, elle était également inaccessible à la critique. Aux yeux des pragmatiques, elle pouvait sembler bancale, mais à défaut de l'avoir essayée, on prétendait ses mérites incapables d'être démentis.

Comme tous ceux qui sont convaincus que ce sont les idées qui font marcher le monde et que le débat courtois favorise le progrès, nous devons nous réjouir de l'insertion, dans ce livre, du texte original de Louis Blanc sur l'organisation du travail, ainsi qu'un certain nombre d'annexes d'économistes libéraux. Il est toutefois à regretter que peu de soin ait été apporté à l'établissement de ces textes, qui comprennent de très nombreuses coquilles (la

page 42, à elle seule, en contient 4, assez lourdes). Il n'en est pas moins précieux, car c'est une pièce de grande valeur dans le débat sur les conséquences comparées de la liberté et de l'organisation. Par ses critiques morales, le texte prouve l'incapacité de Blanc à affronter les économistes sur le terrain de la science ; par ses recommandations précipitées, il illustre la difficulté de construire sur d'autres bases que celles de la nature humaine. Ses conséquences pratiques font également réfléchir, car, à l'évidence, l'échec de la tentation dirigiste doit faire trembler les disciples modernes de l'organisation du travail. À ce titre, néanmoins, on doit regretter que les deux auteurs n'aient pas plus approfondi l'étude des effets économiques des tentatives faites sous plusieurs gouvernements de l'époque de mettre en place les idées de Blanc — on le regrette, car si les belles théories font rêver, les histoires de banqueroute et de ruine laissent toujours plus dubitatif.

Après avoir présenté le contexte et le texte même de Blanc, les auteurs parcourent un certain nombre d'économistes ayant participé au débat sur l'organisation du travail, tels que Pecqueur, Saint-Simon ou Fourier. Leurs aperçus, toujours rigoureux, manquent malheureusement de jugements critiques, positifs ou négatifs, sur la valeur et les travers des idées défendues par chacun d'eux.

Le chapitre suivant est consacré à la réception du texte de Louis Blanc dans les revues économiques de l'époque, et notamment au sein du *Journal des économistes*, centre de la pensée économique libérale. C'est toutefois les commentaires apportés par les publications de tendance socialiste qui s'avèrent particulièrement curieux : l'accueil assez froid qu'elles lui réservèrent est une preuve de plus que chaque forme de socialisme a pour premier ennemi toutes les autres formes concurrentes de socialisme.

Au-delà des textes de la pensée socialiste sur ce thème, dont les principes ne s'avèrent compatibles qu'avec un ordre social d'où est exclue la liberté humaine, l'intérêt qu'a cette problématique de nos jours doit nous inciter à redécouvrir certains des chefs-d'œuvre de la pensée libérale sur cette question, notamment *De la liberté du travail* (1845), le *magnum opus* de Charles Dunoyer, ou certains textes plus courts de Joseph Garnier. De ce point de vue, on se réjouit de l'insertion de certaines pièces de ce genre dans les annexes du livre. Face aux nostalgiques des corporations ou du dirigisme, tous ces maîtres enseignent que les entraves à la liberté du travail paralysent l'activité économique et transforment en d'injustes privilèges les acteurs protégés du marché. Dans le débat plus général sur les avantages de la liberté sur la contrainte, ils sont une voix qu'on entend trop peu.

Destutt de Tracy, *Œuvres complètes*. Tome VII, *Commentaire sur l'Esprit des Lois de Montesquieu*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, avril 2016

On peut porter sur l'œuvre de Montesquieu les jugements les plus divers et l'opinion qu'aura chacun illustrera, mieux que bien des exercices intellectuels, la nature de son système de pensée. On comprend mieux les Physiocrates quand on garde en tête la critique vigoureuse qu'ils exprimèrent envers Montesquieu, son système de l'équilibre des pouvoirs et son admiration de l'exemple anglais. Le jugement de Keynes, qui qualifiait le philosophe français de « plus grand économiste français, celui qu'il est juste de comparer à Adam Smith », trahit aussi les origines idéologiques de son projet.

À la vérité, ce n'est pas un hasard si le commentaire critique de Montesquieu renseigne autant sur les idées de son commentateur. L'étonnante étendue thématique de *l'Esprit des Lois*, l'importance de ses principes dans le fonctionnement des sociétés politiques modernes, tout invite à construire, par la simple confrontation avec Montesquieu, son propre système de pensée et ses propres maximes de la conduite politique d'une nation.

Le mérite de l'exercice s'accompagne toutefois d'un sérieux travers : en choisissant d'exposer son système à la façon d'un commentaire d'un autre auteur, celui-ci eût-il la remarquable renommée de Montesquieu, on s'expose nécessairement à jeter une certaine obscurité sur son travail. C'est, pour ainsi dire, la maladie du commentaire. Benjamin Constant, en construisant son superbe ouvrage d'économie politique en confrontation avec *La Science de la législation* (1780) de Gaetano Filangieri, et en intitulant celui-ci *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*, a très bien représenté ce travers.

Nous tenons, avec le *Commentaire sur l'Esprit des Lois de Montesquieu*, un deuxième exemple de ces grands traités libéraux, celui-ci de science politique, injustement oubliés à cause de leur forme (le commentaire) et de leur titre.

Destutt de Tracy est un habitué, d'ailleurs, du commentaire-traité. Le plus souvent, cependant, il s'est abstenu de suivre le plan strict du commentaire. C'est en critiquant librement Condillac qu'il a écrit son *Idéologie proprement dite* (1801) ; en corrigeant Bacon et Hobbes qu'il a composé sa *Logique* (1803). Là encore, vers 1806, il prévoit de passer par la case Montesquieu pour bâtir son *Traité de la volonté et de ses effets*. Son commentaire de *l'Esprit des Lois*, qu'il se décidera finalement à faire imprimer, n'a pas d'autre objectif. « Vous savez, écrit-il à Claude Fauriel, que je n'ai fait le commentaire que pour avoir une

occasion d'agiter une foule de questions, jeter mes idées dans ces différents cadres, et les y reprendre quelque jour, les mettre dans un ordre didactique, et en composer la quatrième partie de l'ouvrage dont j'ai tracé le plan, et dont j'ai déjà donné trois volumes. »³⁹ En tête des réflexions préliminaires qui ouvrent le *Commentaire*, Destutt de Tracy répète la même chose : « Mon objet, en commençant cet ouvrage, était de réfléchir sur chacun des grands sujets qu'a traités Montesquieu, de former mon opinion, de la mettre par écrit, afin d'achever de l'éclaircir et de la fixer. Je n'ai pas été longtemps sans m'apercevoir que la collection de ces opinions formerait un traité complet de politique, ou *science sociale*. » (p.55)

Les circonstances de la publication du *Commentaire* font l'objet de denses explications dans cette nouvelle édition, avec un usage étendu et très éclairant de la correspondance de Destutt de Tracy, avec Jefferson et Lafayette notamment, publiée le siècle dernier par Gilbert Chinard. Dans l'absolu, l'affaire était étrange : en 1809, Destutt de Tracy présente le manuscrit à ses amis comme venant d'un homme qui lui aurait confié ; en 1811, l'ouvrage est publié aux États-Unis, traduit en anglais mais présenté comme une œuvre originale d'un Américain ; en 1817, enfin, paraît l'édition originale en français, d'abord à Liège et anonymement, puis à Paris sous le nom de Destutt de Tracy en 1819. Claude Jolly, l'éditeur des *Œuvres complètes*, prend le soin pour nous de retracer cette aventure rocambolesque, de démêler les raisons de l'auteur, et de préciser la nature et l'étendue de l'intervention de Jefferson. L'étonnante chronologie que nous avons rappelé s'en trouve parfaitement éclairée et des faits que, dans l'absolu, on s'explique mal — notamment l'usage qui fut fait de l'ouvrage de Destutt de Tracy comme manuel au sein du William and Mary College de Jefferson — s'en trouvent être expliquées comme des conséquences naturelles des circonstances particulières de la publication du *Commentaire*.

Malgré des origines troublées, la diffusion fut remarquable. Dès sa parution, l'ouvrage eut un grand succès et connut pas moins de 12 éditions du vivant de l'auteur. Par les traductions, il inonda vite l'Europe : italien en 1820, allemand et espagnol en 1821. Au gré des circonstances, le *Commentaire* sera l'ouvrage le plus diffusé de Destutt de Tracy, qui ne l'avait pourtant composé que comme un brouillon pour l'un des volumes de ses *Éléments d'idéologie*, sa grande œuvre et le projet de toute sa vie.

³⁹ Bibliothèque de l'Institut, fonds Fauriel, Ms 2327, n°2, pièce 458.

Comme Benjamin Constant avec Filangieri, Destutt de Tracy fait le choix de suivre Montesquieu dans ses développements et suit l'ordre des livres de l'*Esprit des Lois*, plutôt que de rassembler dans un ordre nouveau les réflexions qu'il lui oppose sur la société et la politique. C'est que si Montesquieu « s'était trompé dans le choix de cet ordre, je pourrais bien, à plus forte raison, m'y tromper aussi, malgré l'énorme avantage que me donnent sur lui les lumières acquises pendant les cinquante *prodigieuses* années qui séparent le moment où il a éclairé ses contemporains de celui où je soumets aux miens le résultat de mes études. » (p.55) ⁴⁰ Et il ajoute : « D'ailleurs, plus cet ordre que j'aurais préféré aurait été différent de celui qu'a suivi Montesquieu, plus il m'aurait rendu difficile de discuter ses opinions en établissant les miennes. » (p.55) Destutt de Tracy s'est donc refusé à composer un Traité des lois et en reste au Commentaire. Ses lecteurs ne s'y tromperont pas cependant, et y verront le premier, sous l'apparence modeste du second.

La première occasion d'explication critique entre Destutt de Tracy et Montesquieu a lieu autour du mot loi. Destutt de Tracy refuse la définition proposée par l'auteur de l'*Esprit des Lois*, selon lequel elles sont « les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ». Pour Destutt de Tracy, une loi correspond plutôt à une « règle prescrite à nos actions par une autorité que nous regardons comme ayant le droit de faire cette loi », avec une peine attachée à son infraction. (p.62) En cela il existe bien des *lois naturelles*, c'est-à-dire que la nature, si l'on veut, ordonne que les choses soient ainsi, par exemple qu'un corps lâché d'une certaine hauteur tombe au sol. ⁴¹

L'esprit des lois, avaient déjà dit les Physiocrates, est tout entier dans la nature. « On doit remarquer que le terme de faire des lois est une façon de parler fort impropre, disait Mercier de la Rivière, et qu'on ne doit pas entendre par cette expression, le *droit* et le pouvoir d'imaginer, d'inventer et d'instituer des lois positives qui ne soient pas déjà *faites*, c'est-à-dire, qui ne soient pas des conséquences nécessaires de celles qui constituent l'ordre naturel et essentiel de la société. » ⁴² D'accord avec cette position, Destutt de Tracy écrit que les lois ont besoin « d'être conformes aux lois immuables de la nature humaine, et de n'en être que des conséquences ; sans quoi elles sont

⁴⁰ Le dernier morceau de cette phrase éclaire une autre face du projet de Destutt de Tracy : il s'agit de mettre à jour la science politique grâce à la compréhension acquise ces dernières années, par l'expérience, sur le gouvernement représentatif, sur la guerre, sur l'économie, etc.

⁴¹ Destutt de Tracy remarque que Montesquieu n'a pas mieux défini le mot liberté. « On peut voir combien est vague l'idée qu'il nous a donnée du sens du mot liberté, quoiqu'il ait consacré trois chapitres à le déterminer. » (p.134)

⁴² *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, chapitre XV

impuissantes, passagères et n'engendrent que des désordres » (p.172). « Nos lois postérieures doivent, pour être réellement bonnes, être conséquentes à ces lois plus anciennes et plus puissantes. C'est là l'*esprit* (ou le vrai sens) dans lequel doivent être faites les lois positives. » (p.64)

La division des gouvernements en trois types fondamentaux est un point central et même structurant de l'œuvre de Montesquieu. Or, pour Destutt de Tracy, « la division ordinaire des gouvernements en républicains, monarchiques et despotiques, me paraît essentiellement mauvaise. » (p.65) Elle est selon lui trop vague, trop incorrecte aussi. Si l'on devait ranger les gouvernements de toutes les nations connues, de tous les temps connus, dans ces trois catégories, on se trouverait bien embarrassé, certains ne s'adaptant à aucune en particulier, d'autres pouvant rentrer dans plusieurs à la fois. La démocratie⁴³ et l'aristocratie tiennent toutes deux de la forme républicaine, mais s'avèrent très différentes l'une de l'autre. Le despotisme, à proprement parler, n'est pas un type de gouvernement : c'est un abus qui peut se trouver dans chacun d'entre eux, et qui ne définit rien. Destutt de Tracy propose l'alternative suivante : « M'attachant donc uniquement au principe fondamental de la société politique, oubliant ses formes diverses, et n'en blâmant aucune, je partagerai tous les gouvernements en deux classes. J'appellerai les uns nationaux ou de droit commun, et les autres spéciaux ou de droit particulier et d'exceptions. » (p.67) La différence entre les deux est que le premier suit l'intérêt général, l'autre des intérêts privés. Ce n'est pas un classement très restrictif, on s'en doute, et en vérité, toutes les aristocraties, les régimes féodaux, les théocraties, etc., se rangent facilement dans la seconde catégorie, et toute république, monarchie, démocratie même, où le pouvoir suit l'intérêt général, prend place dans la première. Cependant, Destutt de Tracy affirme que « la division que j'ai adoptée me donne bien plus de facilité pour pénétrer dans le fond du sujet, que celle que Montesquieu a employée. » (p.69) D'ailleurs les principes que Montesquieu accole à chacun de ses trois gouvernements-type, la vertu pour la république, l'honneur pour la monarchie, et la crainte pour le despotisme, ne sont pas plus précis et plus conformes à la réalité que sa division première.

La manie que démontre Montesquieu pour l'autorité des hommes du passé est l'objet de vives critiques de la part de Destutt de Tracy. « Qu'il me soit

⁴³ Son refus de la démocratie, qui est considérée comme le régime de l'enfance de la société, un régime barbare où la populace tyrannise la nation sous le règne des passions, est digne d'intérêt. « C'est un gouvernement impraticable à la longue, et absolument impossible sur un espace de terrain un peu étendu » dit-il. (p.91)

permis de dire que l'on ne peut assez s'étonner de la quantité de faits, ou minutieux, ou problématiques, ou mal circonstanciés, que Montesquieu va chercher dans les auteurs les plus suspects, ou dans les pays les moins connus, pour les faire servir de preuves à ses principes ou à ses raisonnements. Il me semble que la plupart du temps ils éloignent de la question, au lieu de l'éclaircir : j'avoue que cela m'a toujours fait une vraie peine. » (p.124) L'exemple des peuples anciens est un travers chez Montesquieu, non seulement par sa multiplication intempestive, mais par l'opposition de caractère entre ce passé ancien et la réalité des sociétés contemporaines. « Ce profond penseur a souvent le tort, écrit ainsi Destutt de Tracy, de beaucoup trop respecter les peuples barbares et leurs institutions. » (p.101) Quelques années plus tard, Frédéric Bastiat a indiqué pourquoi il était néfaste de proposer comme exemples les sociétés de la Grèce et de la Rome antique : « Remarquez, dit-il, que la société romaine est directement l'opposé de ce qu'est ou devrait être notre société. Là, on vivait de guerre ; ici, nous devrions haïr la guerre. Là, on haïssait le travail ; ici, nous devons vivre du travail. Là, on fondait les moyens de subsistance sur l'esclavage et la rapine ; ici, sur l'industrie libre. » ⁴⁴

Sur le luxe, Montesquieu est coupable d'imprécisions. Il ne parvient pas à en dégager une définition satisfaisante et ne distingue par la *nature* du luxe de ses *formes*. Pourtant, un système d'arrosage pour un cultivateur est un investissement ; pour le propriétaire d'un beau jardin, c'est un luxe. Montesquieu aurait donc du appeler luxe les dépenses improductives et formuler à leur égard un jugement clair : car le luxe, du point de vue économique et moral, est néfaste. Il provoque, dit Destutt de Tracy, une déperdition des forces de la nation et implique une circulation des richesses qui est moins utile.

Dans le commentaire des livres XX et XXI, Destutt de Tracy, constatant que Montesquieu ne possède pas « les premières notions de la manière dont se forment et se distribuent les richesses des nations » (p.224), prend la liberté de détailler les contours de sa pensée économique relativement à l'utilité du commerce, à la nature de la valeur et à celle de l'échange. Il offre ici, appuyé par les enseignements de Jean-Baptiste Say, un condensé des principes qu'il a cherché à établir dans son *Traité d'économie politique* (1823). ⁴⁵

⁴⁴ *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, édition Institut Coppet, tome V, p.92-93

⁴⁵ Nous n'avons pas besoin de mentionner les critiques prononcées par Destutt de Tracy à l'encontre de la théorie des climats de Montesquieu, puisqu'aujourd'hui, et depuis deux siècles, elle n'est plus l'objet que de moqueries.

Si Destutt de Tracy reproche beaucoup à Montesquieu, il y aurait aussi beaucoup à reprocher à Destutt de Tracy, comme son amour souvent aveugle du gouvernement représentatif, ou les limites mêmes de celui-ci : ainsi, selon lui, les femmes ne devraient pas être citoyennes, car « les femmes sont certainement destinées aux fonctions domestiques, comme les hommes aux fonctions publiques » (p.149) Sa défense de la peine de la mort (p.99) ou des colonies (p.130) semble aussi quelque peu cavalière. Que penser enfin de la concession qu'il ajoute dans une note à l'édition de 1819, pour affirmer que « la monarchie constitutionnelle, ou le gouvernement représentatif avec un seul chef héréditaire, est et sera encore extrêmement longtemps, malgré ses imperfections, le meilleur de tous les gouvernements possibles pour tous les peuples de l'Europe, et surtout pour la France » (p.164) ? Car le régime issu de la Restauration n'est pas un régime représentatif comme le réclame Destutt de Tracy dans son livre, loin s'en faut ; est-ce alors une tactique, mais alors que vaut-elle ? Cette sorte de fatalisme, pour quiconque construit un système politique théorique idéal, a de quoi surprendre. D'autant que c'est le même auteur qui, quelques pages plus tôt, nous peint en des termes très expressifs les défauts du pouvoir héréditaire, qui ne peut être défendu que par « des hommes qui ne réfléchissent pas » :

« Pour les hommes qui ne réfléchissent pas, et c'est le grand nombre, il n'y a d'étonnant que ce qui est rare. Rien de ce qui se voit fréquemment n'a le droit de les surprendre, quoique dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, ce soient les phénomènes les plus communs qui sont les plus merveilleux. Ainsi tel qui se croirait en démence, s'il déclarait héréditaires les fonctions de son cocher ou de son cuisinier, ou s'il s'avisait de substituer à perpétuité la confiance qu'il a dans son avocat et dans son médecin, en s'obligeant lui et les siens de n'employer jamais en ces qualités que ceux que lui désignerait l'ordre de primogéniture, encore qu'ils fussent enfants ou décrépits, fous ou imbéciles, maniaques ou déshonorés, trouve tout simple d'obéir à un souverain choisi de cette manière. Mais, pour l'être qui pense, il est si rare de trouver un homme capable de gouverner, et qui, à la longue, n'en devienne pas indigne ; il est si vraisemblable que les enfants de celui qui est revêtu d'un grand pouvoir, seront mal élevés et deviendront les pires de leur espèce ; il est si improbable que si un d'eux échappe à cette maligne influence, il soit précisément l'aîné ; et, quand cela serait, son enfance, son inexpérience, ses passions, ses maladies, sa vieillesse, remplissent un si grand espace dans sa vie, pendant lequel il est dangereux de lui être soumis ; tout cela forme un si prodigieux ensemble de chances défavorables, que l'on a peine à concevoir que l'idée de courir tous ces risques ait pu naître, qu'elle ait été si généralement adoptée, et quelle n'ait pas toujours été complètement désastreuse. » (p.156)

Malgré ces imperfections, qui sont surtout le signe de l'époque, de ses préjugés et de ses dangers, le *Commentaire sur l'Esprit des Lois* de Montesquieu

représente l'un des classiques de la pensée libérale de la première moitié du XIX^e siècle. Avec le *Censeur* et les œuvres de Jean-Baptiste Say, il a participé à former la génération dorée du libéralisme français, celle qui connut son apogée dans les années 1840, et dont Frédéric Bastiat fut le plus grand représentant. À ce titre, il méritait cette réédition soignée, à laquelle nous applaudissons.